

La règle de quatre de Robert Perreault

Le ministre jongle avec quatre sortes de Québécois et quatre projets pour relier Montréal à la province



Gérald LeBlanc



Le ministre Robert Perreault.

bec, fédéraliste ou souverainiste, il faut à tout prix que ses diverses composantes partagent une citoyenneté et une langue communes. On ne réécrit pas le passé qui a donné naissance à notre société, mais si nous voulons un avenir commun, il faut promouvoir un type de citoyenneté incluant tous les Québécois », répond le ministre pour justifier son offensive de rapprochement.

De 2 à 18 % ?

Quant à ses projets précis, il les croit tous réalistes, même ceux d'une régionalisation des immigrants et d'une représentation plus équitable des minorités dans l'appareil public.

Le ministre arrive justement d'une visite à Jonquière où vivent quarante familles d'immigrants, environ 150 personnes. « Tout le monde est heureux de l'expérience, tout comme à Granby, Drummondville ou Joliette », soutient M. Perreault, pour qui l'échec de Rimouski, dont nous avons parlé dans *La Presse*, n'est pas la règle mais l'exception.

« Il faut mieux préparer le terrain et mieux choisir les régions où existent de réelles possibilités d'emploi, en général celles qui se trouvent en périphérie de la région métropolitaine. C'est une manière de renforcer l'hinterland qui alimente Montréal. »

C'est cependant sa promesse de mieux refléter la société québécoise dans la fonction publique que le ministre risque d'avoir le plus de difficulté à remplir.

Comment fera-t-il pour attirer les anglophones en particulier et surtout comment leur fera-t-on de la place dans l'appareil gouvernemental ?

« Ils n'ont pas eu leur place dans le passé et il faut corriger la situation. Le Québec doit être capable d'inclure tous ses citoyens. En les intégrant aux emplois d'été, on leur permet un premier contact qui rendra plus facile le choix d'une carrière dans le secteur public, où nous embaucherons 5000 personnes d'ici cinq ans.

« Pour les emplois d'été, pas de problème puisque le seul critère c'est d'étudier à temps plein au cégep ou à l'université. C'est plus complexe pour les emplois permanents où il faut tenir compte des contraintes syndicales et professionnelles. C'est le président du Conseil du Trésor qui pilote ce dossier. »

M. Perreault ne veut pas avancer de chiffres ou de calendrier pour cet effort de rattrapage, mais il nous assure que la volonté politique est là.

« Je sais que c'est possible, car j'ai mené une expérience semblable, couronnée de succès, à la Société des transports de la CUM. »

Il ne s'agit pas uniquement de l'embauche de fonctionnaires, mais aussi des nominations un peu partout dans l'appareil public, par exemple à la fonction de juge où l'on vient, selon M. Perreault, de donner un signal en nommant Juanita Westmoreland-Traoré.

« Il faut demander aux gens de prendre leur place dans notre société, mais il faut aussi leur faire de la place », dit le ministre, qui ne craint pas de parler de quotas, un terme honni dans le reste du Canada.

Tout le monde sait ce que font les ministres des Finances et de l'Éducation. C'est moins évident avec le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, poste dont Robert Perreault a hérité lors de la formation du nouveau cabinet en décembre dernier.

Le titulaire a d'abord dû lui-même apprendre ce ministère fourre-tout — de l'inscription des nouveaux-nés à l'accueil des immigrants — avant de savoir où mettre le cap.

Après trois mois de réflexion et de consultation, notre ministre de la citoyenneté, rencontré en début de semaine à ses bureaux du somptueux édifice Gérald-Godin, dans le Vieux-Montréal, avait quatre projets à annoncer pour relier Montréal à la province et rapprocher les diverses catégories de Québécois : francophones, anglophones, allophones et autochtones.

■ **Les échanges d'étudiants** : on commencera dès cet automne à organiser des échanges entre les étudiants de Montréal et du reste du Québec, afin d'arriver progressivement à faire participer plusieurs milliers d'adolescents chaque année à ce programme d'apprentissage et de rapprochement des provinciaux et des métropolitains, enfants de deux pays différents à bien des égards.

■ **Une juste part des fonctionnaires** : le ministre s'engage à ce qu'il y ait 25 % du trio minoritaire (anglophones-allophones-autochtones) parmi les 4100 jeunes embauchés cet été par le gouvernement du Québec. À plus long terme, il s'engage à hausser considérablement leur part des emplois dans la fonction publique — actuellement de 2 % —, grâce aux 5000 nouveaux fonctionnaires qu'on embauchera d'ici cinq ans.

■ **Réinsérer les cofis dans la communauté** : afin de renouer avec la mission des cofis, des écoles de francisation mais surtout des lieux d'intégration, Québec entend profiter de la fin du bail avec l'école Saint-Roch, dans Parc-Extension, où l'on a regroupé la plupart des anciens cofis de Montréal, pour les ramener dans les communautés et les intégrer au milieu. Ils sont donc maintenus et c'est leur personnel qui assurera l'encadrement des immigrants, mais certains cours seront fournis par des institutions du réseau scolaire, comme c'est déjà le cas au cégep Bois-de-Boulogne et comme ce le sera bientôt dans une école de la Petite-Bourgogne où l'apprentissage de la langue ira de pair avec

celui d'un métier. Ce contact avec une institution du milieu fera partie de l'intégration, la vraie raison d'être des cofis.

■ **Répartir les immigrants à travers le Québec** : présentement, les immigrants se partagent comme suit : 40 % à Montréal, 70 % dans l'île, 82 % dans la région métropolitaine et donc seulement 18 % dans le reste du Québec. Le ministre croit pouvoir modifier ce partage de façon à diriger 30 % des immigrants vers la province, surtout à Québec et vers les régions limitrophes de la métropole.

Derrière ces projets se profile le mandat reçu par le ministre Perreault lors de sa pres-

tation de serment en décembre 1998. « Aux Relations avec les citoyens, Robert Perreault poussera plus loin notre volonté de rassembler, dans des projets communs, les Québécoises et les Québécois de toutes origines », avait alors dit le premier ministre Bouchard.

Et pas loin derrière pointe la difficile pénétration du projet souverainiste du Parti québécois chez les minorités, qui ont jusqu'ici massivement refusé l'option appuyée majoritairement par les Franco-Québécois. Sans parler de la minorisation progressive des Franco-Québécois dans l'île de Montréal, que le ministre trouve préoccupante !

« Peu importe le choix politique du Qué-

Éviter les fraudes ou protéger la confidentialité ?

On découvre que des Américains utilisent la carte d'assurance-maladie de leurs cousins pour se faire soigner au Québec et on réclame une carte d'identité incontournable. Le réseau TQS démontre que le même individu peut voter plusieurs fois et les cris fusent en faveur d'une carte d'électeur. Mais chaque fois qu'une voix s'élève en faveur des cartes, une autre se fait entendre pour mettre en garde contre la naissance d'un *Big Brother* qui contrôlera nos vies.

Et continue le fouillis de la multitude de cartes, dont celles de l'assurance-maladie et de l'assurance automobile comportent déjà nos photos, et d'incroyables découvertes surgissent : une enquête vient de démontrer qu'il y a en circulation trois millions de numéros d'assurance sociale (NAS) de plus que de Canadiens, des NAS pour 300 000 centenaires alors qu'il n'y en a que 30 000 au pays.

Cet inextricable dossier relève maintenant du Directeur du registre de l'état civil, qui consigne le trio naissance-mariage-décès et dont le certificat de naissance a remplacé l'ancien certificat de baptême.

Comme tout ce qui touche les droits des citoyens (Commission des droits de la personne, Commission d'accès à l'information, protection du consommateur...), le registre

de l'état civil figure dans la brochette d'organismes relevant du ministre responsable des Relations avec les citoyens, l'autre branche du ministère de Robert Perreault.

Il nous promet deux choses : une gestion unifiée des données touchant l'identité des gens et une carte d'identité volontaire, si l'on peut s'assurer de l'étanchéité des données d'un secteur à l'autre. Une firme d'experts en informatique se penche sur les moyens d'empêcher ce partage des informations.

« Actuellement, si vous déménagez, vous êtes tenus par la loi de l'indiquer à quatre endroits différents : assurance-maladie, assurance auto, Revenu et Régie des rentes. C'est une perte de temps et d'argent qu'on pourrait corriger en avisant le Directeur du registre qui relayerait l'information aux organismes concernés. »

« Ça permettrait aussi de corriger certaines incongruités comme une Marie Laurin (nom de jeune fille) pour l'assurance-maladie, qui devient Marie Dubeau (nom du mari) pour l'assurance auto. »

« Un groupe de travail se penche sur la question, avec des représentants des usagers (assurance auto, assurance-maladie) et des organismes veillant au respect de la confidentialité (Protecteur du citoyen, Commission d'accès à l'information...), et doit remettre son rapport en juin. »

Quant à l'éventuelle émission d'une carte d'identité, avec photo et signature comme sur un passeport, le ministre insiste qu'elle se fera sur une base volontaire.

Mais pourquoi donc ajouter une autre carte, alors que nos portefeuilles débordent ?

« Parce que la carte d'assurance auto ou d'assurance-maladie n'est pas une carte d'identité, bien qu'on l'utilise souvent à cette

La carte d'assurance auto ou d'assurance-maladie n'est pas une carte d'identité, bien qu'on l'utilise souvent à cette fin, et parce que le numéro d'assurance sociale (NAS) n'est guère fiable, même s'il sert souvent de référence.

fin, et parce que le numéro d'assurance sociale (NAS) n'est guère fiable, même s'il sert souvent de référence.

« Parce que certaines personnes n'ont pas de permis de conduire et que d'autres n'aiment pas montrer les codes inscrits sur leur carte d'assurance-maladie », ajoute le ministre des Relations avec les citoyens.

Il a bien changé notre ministre. Fonceur et grande gueule alors qu'il siégeait au conseil municipal de Montréal, Robert Perreault est devenu prudent comme un Sioux et refuse la moindre incursion en dehors de ses plates-bandes.

Pas moyen de savoir donc ce qu'il pense de l'incursion bloquiste dans les dentelles de la citoyenneté, ni de la fusion appréhendée dans son ancien fief montréalais. Il en aurait envie, mais il a sans doute appris que le Salon de la race de Québec, tout comme la Colonne d'Ottawa, ne tolère pas les tireurs solitaires.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

La bataille des impôts

Le premier ministre Bouchard a posé un geste lourd de signification, cette semaine, en refusant de se rendre aux demandes salariales des employés de l'État, parce qu'elles compromettraient les efforts de son gouvernement pour réduire le fardeau fiscal des contribuables québécois.

Il ne s'agit pas d'un virage, puisque le premier ministre a souvent parlé de la nécessité de baisser les impôts et que son ministre des Finances, Bernard Landry, éloque et sur la question, a amorcé le processus dans son dernier budget. Mais il y a eu assez de promesses fiscales non tenues, tant à Québec qu'à Ottawa, pour justifier une certaine méfiance.



Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Mais la façon dont M. Bouchard a exprimé ses intentions constitue un engagement non équivoque et crédible. « Nous mettrons autant d'énergie et de détermination dans la réduction des impôts des particuliers que nous en avons mis dans l'élimination du déficit », a-t-il affirmé. C'est tout dire.

Le sérieux de l'engagement est d'autant plus palpable que le gouvernement l'a volontairement situé dans le cadre des négociations du secteur public pour annoncer en fait qu'il préférerait affecter ses surplus à la réduction du fardeau fiscal plutôt qu'à l'augmentation de la masse salariale. C'est un gros saut dont on n'aurait pas cru capable un gouvernement péquiste.

Qu'on ne se méprenne pas ! Aussi absurde que cela puisse paraître, puisque notre économie est la plus taxée en Amérique, un gouvernement doit faire preuve d'un grand courage pour s'attaquer au fardeau fiscal.

Pour notre société, terriblement « fuckée » à cet égard, les baisses d'impôt sont souvent associées aux miasmes du néolibéralisme, un choix incompatible avec les objectifs de solidarité et de justice sociale. Une sorte de délire idéologique qui sera lourdement exploité par les centrales syndicales.

Ces pressions sont telles que le gouvernement Chrétien n'a pas osé réduire sérieusement les impôts, de peur de heurter la gauche de son parti. Mais le gouvernement Bouchard, idéologiquement proche du PLC (sauf sur la question nationale), aux prises avec les mêmes problèmes internes, a manifestement fait preuve de plus de courage que le gouvernement fédéral.

Le défi de M. Bouchard consistera donc non seulement à dégager les ressources nécessaires pour tenir les timides promesses fiscales du budget, et faire plus encore, mais aussi à lutter contre les méfiances primaires que cela suscite. Un travail d'éducation similaire à celui qu'il a fallu déployer pour convaincre de la gravité de la dette et du déficit.

Il faudra expliquer à quel point une réduction du fardeau fiscal bien conçue profiterait aussi aux contribuables du bas de l'échelle et permettrait enfin aux classes moyennes de voir augmenter leur niveau de vie, après dix ans de stagnation. Il n'y a rien d'injuste ou d'amoral là-dedans.

Il faudra aussi montrer qu'un fardeau fiscal excessif freine la croissance — en limitant la consommation, en favorisant l'économie souterraine, en suscitant la désincitation au travail, en favorisant l'exode des cerveaux et en privant le Québec d'avantages compétitifs par rapport aux concurrents qui l'entourent. Favoriser la croissance, c'est créer la richesse dont nous avons besoin pour augmenter le niveau de vie et fournir à l'État les ressources dont il a besoin. Depuis quelques semaines, nous avons insisté plus d'une fois sur les retards économiques du Québec et sur le faible niveau de vie des Québécois, une situation dont tous les gouvernements qui se sont succédé au Québec, depuis 1970, sont responsables.

Le fardeau fiscal n'est pas la seule cause de ces retards, mais c'est un facteur important, et surtout, un facteur sur lequel nous pouvons agir, avec un peu de volonté politique. La détermination du premier ministre Bouchard à réduire le fardeau fiscal constitue donc un engagement majeur, une initiative importante pour combler les retards économiques dont souffre le Québec.

LORRAÏNE PAGÉ DÉCLARÉE COUPABLE



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

Le chantage muséal

Le projet d'un musée des arts populaires à Trois-Rivières a mis 20 ans à mûrir. C'était une jolie idée : faire connaître l'histoire du Québec à partir de la vie de petites gens, en regroupant plus de 100 000 objets, dont les 35 000 « artefacts » de la collection de l'ethnologue Robert-Lionel Séguin.

Il y a trois ans, le Musée des arts et des traditions populaires du Québec (MATPQ) a finalement ouvert ses portes dans la vieille prison de Trois-Rivières, convertie pour de plus nobles fins, et reliée à un bâtiment neuf d'allure plus moderne. La facture — une quinzaine de millions — a été assumée par Québec et Ottawa.

Le musée n'a pas attiré les foules prévues. Même si Québec assume la moitié de son budget annuel, ce qui en fait le musée québécois le plus subventionné dans sa catégorie, le MATPQ aligne déficit sur déficit. L'automne dernier, il congédie les trois quarts de ses employés, réduit ses heures d'ouverture et se met en mode survie.

Deux mois plus tard, une nouvelle tuile s'abat sur le musée agonisant : un juge oblige le MATPQ à rembourser 1,7 million à un entrepreneur injustement traité. Le musée n'a pas le sou. Son déficit accumulé frôle les quatre millions. Il se place sous la protection de la loi pour éviter la saisie. Et fait comme il a déjà fait dans le passé : il implore l'aide de Québec.

La ministre de la Culture, Agnès Maltais, devra trancher vite : la protection dont jouit le musée arrive à échéance dans une semaine. Ou bien ce musée dans lequel les pouvoirs publics ont engouffré des millions devra fermer ses portes — et le gouvernement devra alors reconnaître qu'il a misé sur un projet foireux. Ou bien Québec volera au secours du musée, au risque de se retrouver avec un problème chronique sur les bras.

Damned if you do, damned if you don't, comme on dit chez les Anglais. Le dilemme est cruel, mais il n'a rien de nouveau. On a connu ça avec le Musée juste pour rire, qui avait coûté plus de 13 millions aux gouvernements, et qui s'est retrouvé dans le rouge quelques mois après son inauguration. Depuis, il va de sauvetage en sauvetage. Pour survivre, on l'a transformé en une méga-discothèque. Québec a répliqué en réduisant sa subvention. Mais le musée Rozon continue, contre toute logique, à siphonner des fonds publics.

Idem pour le Cosmodôme, qui était criblé de dettes avant même d'ouvrir ses portes. Là encore, on avait surestimé la fréquentation et les déficits se sont accumulés. Mais pouvait-on se permettre de l'abandonner maintenant qu'il avait englouti sa part de fonds publics ? Qu'allait-on faire de la carcasse ? Il y a deux ans, le Cosmodôme redécollait grâce à un plan de sauvetage auquel Laval et les deux gouvernements contribuaient à coups de millions.

Dans les trois cas, il y avait, au départ, une idée intéressante. Mais les trois projets étaient fondés sur des projections totalement déconnectées de la réalité du marché muséal. Comment a-t-on pu imaginer qu'il suffisait d'exposer des courtépintes, des varlopes et des raboifs pour attirer 100 000 visiteurs par an et rentabiliser un investissement de 15 millions ? Ne réalisaient-on pas que le Québec est déjà sursaturé de musées historiques ? Y avait-il quelqu'un pour faire une vraie étude de marché ?

Apparemment, non. Ces trois musées semblent tous avoir été conçus par des rêveurs qui avaient les yeux plus grands que la panse. Et qui se sont imaginés qu'une fois qu'il aurait contribué à réaliser leur rêve, papa-gouvernement serait toujours là, ne serait-ce que pour sauver sa propre réputation.

La ministre Maltais a deux bonnes raisons de refuser de sauver le MATPQ. La première, c'est qu'il n'a jamais réussi à faire la preuve de sa viabilité. La deuxième, c'est qu'il est temps de montrer par un geste concret que ce genre de chantage émotif ne fonctionne plus.

LA PRESSE ET VOUS

Ils ont tué le messenger...

Au moins 10 journalistes ont été tués depuis le début de 1999 dans une ou l'autre des régions du monde. Vingt-huit reporters et éditeurs ont été assassinés dans 17 pays en 1998, portant le nombre total de journalistes tués dans l'exercice de leur métier à plus de 400 durant la dernière décennie. Cent dix-sept journalistes au moins sont actuellement emprisonnés dans 25 pays. La censure et d'autres formes de répression de la presse sont pratiquées dans 119 pays. Des journalistes et des éditeurs sont assassinés, molestés, incarcérés et harcelés. Des publications sont censurées, soumises à des amendes, suspendues ou fermées.

Les chiffres sont éloquentes. Au-delà de ces données mathématiques se cachent de véritables martyrs de la liberté de la presse. L'assassinat ou l'emprisonnement d'un journaliste ou la censure d'une publication constitue après tout une violation directe du droit fondamental du citoyen, lecteur et lecteur, à être librement informé.

La Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée chaque année le 3 mai, a été créée justement pour honorer les sacrifices consentis dans la lutte pour la li-

berté de la presse et pour faire pression sur les nombreux gouvernements qui continuent à bafouer ce droit fondamental.

Le 3 mai commémore aussi l'anniversaire de la Déclaration de Windhoek, une déclaration de principes adoptée par des journalistes africains en 1994, appelant à des médias libres, indépendants et pluralistes sur le continent africain et partout dans le monde. Cette déclaration affirme qu'une presse libre est essentielle à l'existence de la démocratie et constitue un objectif humain fondamental. Elle constitue aussi une pierre angulaire dans la lutte pour la liberté de la presse dans toutes les régions du monde.

Au moment où les droits de la personne et le développement de la démocratie sont menacés — ouvertement ou insidieusement — dans tant de pays, l'heure n'est plus à la complaisance. Le 3 mai est le jour où les médias doivent rappeler aux gouvernements comme au public l'importance de la liberté de la presse et de la poursuite de la lutte en sa faveur. La Presse s'associe à l'Association mondiale des journalistes pour souligner cette Journée mondiale de la liberté de la presse. D'ailleurs, lundi, à Montréal, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec profitera de

cette journée mondiale pour lancer le Comité québécois pour la liberté de la presse et pour faire connaître sa démarche d'adhésion au Réseau d'échange international sur la liberté d'expression.

Parmi les 28 journalistes assassinés dans 17 pays en 1998, six l'ont été en Colombie, quatre au Mexique, deux au Pérou et autant en Russie, et au moins un au Canada.

Selon le bulletin diffusé par l'Association mondiale des journalistes, l'éditeur sikh-canadien Tara Singh Hayer a été exécuté dans le garage de sa villa, en banlieue de Vancouver, le 18 novembre 1998, en soirée. Éditeur du *Indo-Canadian Times*, le plus ancien et le plus grand hebdomadaire pendjabi au Canada, Hayer était resté partiellement paralysé à la suite d'une tentative de meurtre dix ans plus tôt. Les raisons exactes de son assassinat ne sont pas claires, mais il semble qu'il ait été victime des fondamentalistes sikhs qu'il attaquaient fréquemment dans son hebdomadaire. Savez-vous que 26 journalistes sont actuellement détenus en prison en Turquie, 12 en Éthiopie, 11 au Sierra Leone, 10 en Chine, 8 en Birmanie, 5 à Cuba et 4 au Pérou ?

Le cas de la Serbie

Parmi les témoignages sur la liberté de la presse recueillis à l'occasion du 3 mai, celui de Milos Vasic, journaliste né à Belgrade et président de l'Association des journalistes indépendants de Serbie depuis 1997, est particulièrement éloquent et de circonstance.

« En Serbie, le mur de Berlin n'est pas tombé. Au lieu d'une démocratie normale de style occidental, la chute du communisme n'a amené dans ce pays qu'un autre type de règne totalitaire : le populisme nationaliste. Slobodan Milosevic, l'homme fort de la Serbie, a troqué une idéologie totalitaire contre une autre : le « socialisme scientifique » moderne contre le chauvinisme pur et dur », écrit Milos Vasic.

« Naturellement, la première mesure du régime de Milosevic a été de prendre le contrôle du plus grand média du pays, la radio-télévision serbe, principale source d'information de 90 % de la population. En 1993, quelque 1300 journalistes ont été évincés de cette organisation pour des raisons politiques. Avant cela, les principaux quotidiens et hebdomadaires serbes avaient été soigneusement purgés de tous ceux qui refusaient de hurler avec les loups et de cautionner la propagande de Milosevic. Cette purge a conduit à la création de nombreux journaux,

stations de radio et chaînes de télévision indépendantes...

« En octobre 1998, Milosevic a décidé de réprimer violemment la presse libre : une nouvelle loi sur l'information publique a été adoptée en Serbie par son Parlement. Il s'agit de la loi la plus dure et la plus répressive en plus de 150 ans d'histoire de la presse en Serbie... Les amendes imposées par cette loi sont 50 fois supérieures à celles appliquées par le code pénal pour des délits graves. Mais l'aspect le plus scandaleux de cette loi est qu'elle même des informations absolument fondées et publiées de bonne foi par des journalistes professionnels peuvent donner lieu à des poursuites...

« Cette loi est inconstitutionnelle et entre en contradiction avec plusieurs lois serbes et fédérales ; cela ne semble pas gêner le régime de Milosevic qui a déjà tourné en dérision l'État, le Parlement, la monnaie, l'appareil judiciaire, l'intérêt public et le système de valeurs. Lui et ses acolytes traitent la presse serbe comme un simple appareil de propagande du parti et ne peuvent concevoir l'importance d'une information complète et honnête dans une société démocratique puisqu'ils rejettent ce concept. »

Claude MASSON
Éditeur adjoint
cmasson@lapresse.ca

La justice au détail



Yves Boisvert

Sous prétexte de protéger leur marge de profit et les prix de leurs produits, les grands magasins se sont lancés dans une entreprise systématique de recouvrement auprès des voleurs à l'étalage.

C'est légal. Mais la pratique est parfois à la limite de l'intimidation ou d'une forme sophistiquée d'auto-justice.

Le « fléau » du vol à l'étalage est bien réel. Les détaillants enregistrent des pertes causées par le vol (à l'étalage ou des employés) de 1,2 million par jour, soit quelque 450 millions par année au Québec seulement. Sur un chiffre d'affaires de 57 milliards annuellement dans le commerce de détail, ce n'est que 0,8 %, mais ça demeure beaucoup d'argent. Une chaîne comme Zellers évalue à 8 millions par année ses pertes dues au vol, par exemple.

Il y a eu des campagnes de publicité (« Piquer, c'est voler »), on a installé des caméras de surveillance, des systèmes antivols, des collants qui font sonner une alarme s'ils ne sont pas démagnétisés, des

agents de sécurité dans chaque rayon : rien n'y fait. Selon le Conseil québécois du commerce au détail, on n'épingle qu'un chapardeur tous les 153 vols.

Au début des années 1990, quelques grands magasins ont commencé à envoyer des mises en demeure, ou lettres d'avocat aux gens qui avaient été pris en flagrant délit.

On réclame en général une somme fixe pouvant aller jusqu'à 325 \$, même plus. Il y est dit que le commerce a subi des pertes financières dues au vol : surveillance, rédaction de rapport, matériel électronique, etc. et que l'on tient le défendeur personnellement responsable.

Si le destinataire ne paie pas la somme réclamée, il y a menace de poursuite civile — rarement exécutée : le voleur à l'étalage est d'ordinaire insolvable. Bien des gens paient sur réception (la majorité, selon Provigo, beaucoup moins que cela, selon des avocats d'autres commerces).

Évidemment, cette réclamation « civile » n'est pas autre chose qu'une demande ; elle n'a aucun effet juridique contraignant. La preuve des dommages n'a pas été discutée devant un juge. Et surtout, elle n'a aucun effet direct sur le dossier « criminel » : s'il y a eu plainte à la police, le dossier va suivre son cours et la personne peut être jugée devant une cour criminelle, être condamnée à une amende (100 \$, 150 \$ pour un premier vol de moins de 100 \$) et se retrouver avec un dossier judiciaire.

Car même si, au procès de Lorraine Pagé, on a vu l'avocat de La Baie assis à côté du procureur de la cour municipale et lui chuchoter mille choses à l'oreille, c'est l'État, pas le magasin victime du vol, qui poursuit un accusé. Le commerçant n'est qu'un témoin dans une affaire criminelle. Par ailleurs, comme n'importe quelle personne ayant subi des dommages, un commerce peut poursuivre l'auteur des dommages « au civil ».

Mélange des genres

Ça c'est pour la théorie. La vraie vie est plus mêlée. Sauf pour les juristes, la distinction entre le civil et le criminel, une poursuite et une mise en demeure, une amende et une réclamation n'est pas toujours très claire.

Résultat : la personne qui reçoit cette lettre d'avocat se croit souvent obligée de payer.

La juge Louise Bourdeau, qui siège à la cour municipale de Montréal, voit bien la confusion que ces manœuvres entraînent. « Un accusé est arrivé un jour devant moi en me disant : "J'ai réglé ça, moi, j'ai payé, ils m'ont dit qu'il n'y aurait plus rien contre moi." Il fallait lui expliquer que c'était un règlement civil, mais que la cause criminelle existait encore. Je m'interroge sérieusement sur ce genre de pratique. »

L'avocate Dominique Larochelle, de l'Aide juridique, en a été témoin souvent. « Nos clients sont surtout des assistés sociaux, des gens à très faibles revenus, des immigrants de fraîche date ; il arrive souvent qu'ils se présentent le jour de leur comparution en disant : "J'ai

payé." C'est une erreur ! Il y en avait même un qui avait un reçu avec une note du commerçant qui recommandait au juge une absolue dans la cause criminelle parce qu'il était satisfait du dédommagement obtenu ! »

Le juge ne l'a pas trouvée drôle.

« On leur explique qu'ils ne sont pas obligés de payer, que les dommages doivent être prouvés, dit Me Larochelle. Mais ils pensent que c'est le commerce qui décide de la poursuite criminelle. On a l'impression que le commerçant se sert parfois de l'accusation criminelle parallèle pour intimider la personne. Les sommes réclamées, souvent plus de 300 \$, sont disproportionnées par rapport aux amendes infligées en cour criminelle. »

D'autres magasins pensent se protéger légalement en affichant sur leurs murs que toute personne arrêtée pour vol à l'étalage se verra réclamer 250 \$, comme s'il y avait un contrat implicite entre le consommateur et le client.

« Je veux bien que les magasins prennent les grands moyens contre le vol et ils ont certainement le droit de réclamer des dommages, dit Patrice Deslauriers, professeur de droit civil à l'Université de Montréal. Mais une telle clause m'apparaît carrément abusive ; on ne peut pas fixer à l'avance les dommages ou présumer que tous les clients ont lu l'affiche. »

L'avocat Sylvain Landry, de Québec, peut se vanter d'avoir été un pionnier dans le domaine. Il a fait approuver ses modèles de lettre par le syndicat du Barreau, chien de garde de la déontologie des avo-

cats. Ses lettres disent clairement que, même si la somme réclamée est payée, un procès criminel peut suivre quand même. La lettre « recommande » de payer, afin de clore l'aspect civil. Mais il constate que ses collègues ne sont pas tous aussi scrupuleux : des lettres laissent parfois entendre que si la personne paie la somme réclamée, il n'y aura pas de plainte à la police. « Ça, c'est de l'extorsion, du chantage », dit-il.

C'est lui qui a obtenu un jugement de la Cour du Québec au nom de Zellers, en 1997, qui a en quelque sorte ouvert la voie à cette technique de recouvrement et généralisé la pratique. La cour avait condamné un homme ayant volé 148 \$ de biens (tous récupérés par le commerce) à 140 \$ pour compenser le temps pris par trois employés à s'occuper du dossier, la prise d'une photo et des « troubles et inconvénients ». La cour accordait également 75 \$ de dommages « exemplaires » pour violation de la Charte québécoise des droits de la personne, qui prévoit le droit à la « jouissance paisible » de ses biens et qui interdit le vol.

Mais Zellers réclamait 540 \$. Et sa preuve n'a pas été contestée, puisque le petit voleur ne s'est pas présenté au procès civil (il avait déjà été condamné à une amende de 110 \$ en cour criminelle).

Bien sûr que le vol à l'étalage coûte cher. Mais si l'on tient à cette sorte de justice au détail, si l'on prétend faire supporter ses coûts à un voleur en particulier, il faudrait pouvoir les lui attribuer précisément. Pas le faire payer pour les 152, plus futés, qu'on n'a pas pinçés avant lui.

Un devoir d'équité

Le gouvernement mettra autant de détermination dans la réduction des impôts qu'il en a mis dans l'élimination du déficit

LUCIEN BOUCHARD

Nous publions ici de larges extraits de l'allocution que le premier ministre du Québec a prononcée, mercredi, lors d'une conférence de presse portant sur les négociations dans les secteurs public et parapublic.

J'ai tenu à vous parler, aujourd'hui, pour faire le point sur les défis qu'il nous reste à relever en matière de finances publiques et sur les orientations que nous comptons maintenir dans les négociations avec les employés de l'État. De semaine en semaine, des groupes de travailleuses et de travailleurs, des techniciens, des professionnels se succèdent devant les micros ou devant l'Assemblée nationale pour réclamer une amélioration de leur salaire ou de leurs conditions de travail.

Qu'il y ait des revendications, c'est compréhensible en temps normal, ce l'est encore plus après l'effort que nous avons réalisé depuis quatre ans pour sortir de la spirale de l'endettement dans laquelle le Québec était plongé. Ce n'était pas un simple problème de chiffres. Ce qui était en cause était la survie des choix sociaux du Québec. Éliminer le déficit était une opération de sauvetage de nos outils collectifs et de notre solidarité.

J'aimerais revenir un instant sur ce qui a été réalisé ces dernières années. Nous avons hérité d'un déficit record de 5,8 milliards de dollars, que nous avons ramené progressivement à zéro. Le mois dernier, le ministre des Finances a pu annoncer que le budget du Québec était désormais équilibré, pour la première fois en 40 ans, avec un an d'avance sur l'échéancier.

À qui devons-nous cette réussite ? À toutes les Québécoises et tous les Québécois, d'abord, qui ont accepté le fait que, pendant plus de trois ans, l'effort gouvernemental soit concentré sur cet objectif, avec les désagréments que cela a pu comporter dans leur vie quotidienne. Aux employés de l'État, ensuite, qui ont accepté de réduire de 6 %, non leur salaire, mais leur masse salariale, et qui ont contribué à un vaste programme de départs à la retraite. Ces départs ont créé des difficultés d'organisation du travail, c'est indubitable, mais ils ont permis aussi l'embauche de 9000 jeunes enseignants et ont réduit ou éliminé la précarité d'emploi de 14 500 autres employés de l'État.

Qui d'autre a contribué ? Les grandes entreprises, à la hauteur de 500 millions de dollars par an, sans oublier une surtaxe de 5 % aux banques, versée au Fonds de lutte contre la pauvreté. Il faut compter aussi plus d'un milliard 300 millions de dollars récupérés chez ceux qui travaillaient au noir, qui s'adonnaient à des activités illégales ou qui ne payaient pas l'ensemble de leurs impôts. J'ajoute une réduction de 6 % du salaire des députés, des ministres et du premier ministre. Les juges ont aussi fait leur part. Il faut ajouter la contribution des cadres supérieurs de l'État, des médecins, des professeurs et employés d'universités, des salariés d'Hydro-Québec. Un effort de 6 % aussi des municipalités et de leurs employés. La liste est très longue.

Pour arrêter de s'endetter, il a fallu aussi réduire des budgets dans l'éducation et dans la santé, réinventer nos façons de faire. Pour

la première fois en quarante ans, il a fallu vivre selon nos moyens. Et ça a paru. On a tous senti que nous avions pris l'habitude de vivre à crédit. Ça n'a pas été facile, mais nous avons rompu avec cette habitude. Rompu pour de bon.

Le sauvetage de l'État québécois, l'élimination du déficit, fut une oeuvre collective. Nous l'avons réalisée dans l'équité.

Il ne faudra jamais plus revivre une situation de redressement aussi difficile. C'est pourquoi nous avons fait voter par l'Assemblée nationale une loi qui rend impossible le retour aux déficits structurels.

Il est donc évident que toute proposition visant à annuler les efforts réalisés depuis quatre ans aurait comme résultat de nous replonger dans le problème qu'on vient de résoudre.

Je tiens à rassurer chaque Québécoise et chaque Québécois : nous n'avons pas fait tout ce travail pour rien. Il n'y aura pas de retour en arrière. Ce que nous avons construit est solide. Il s'agit désormais de bâtir sur cette fondation.

Maintenant que le déficit est éliminé, la croissance économique nous a permis, dans le dernier budget, de fournir aux réseaux de l'éducation et de la santé les sommes nécessaires à la croissance normale des coûts, c'est-à-dire de mettre un terme aux compressions. Nous continuons à respecter notre engagement d'appauvrissement zéro pour nos concitoyens qui n'ont pas la capacité d'accéder au marché du travail. En plus, nous avons aussi fait un réinvestissement que tous jugeaient urgent dans la santé et nous savons que, l'an prochain, la jeunesse et l'éducation nécessiteront une attention particulière.

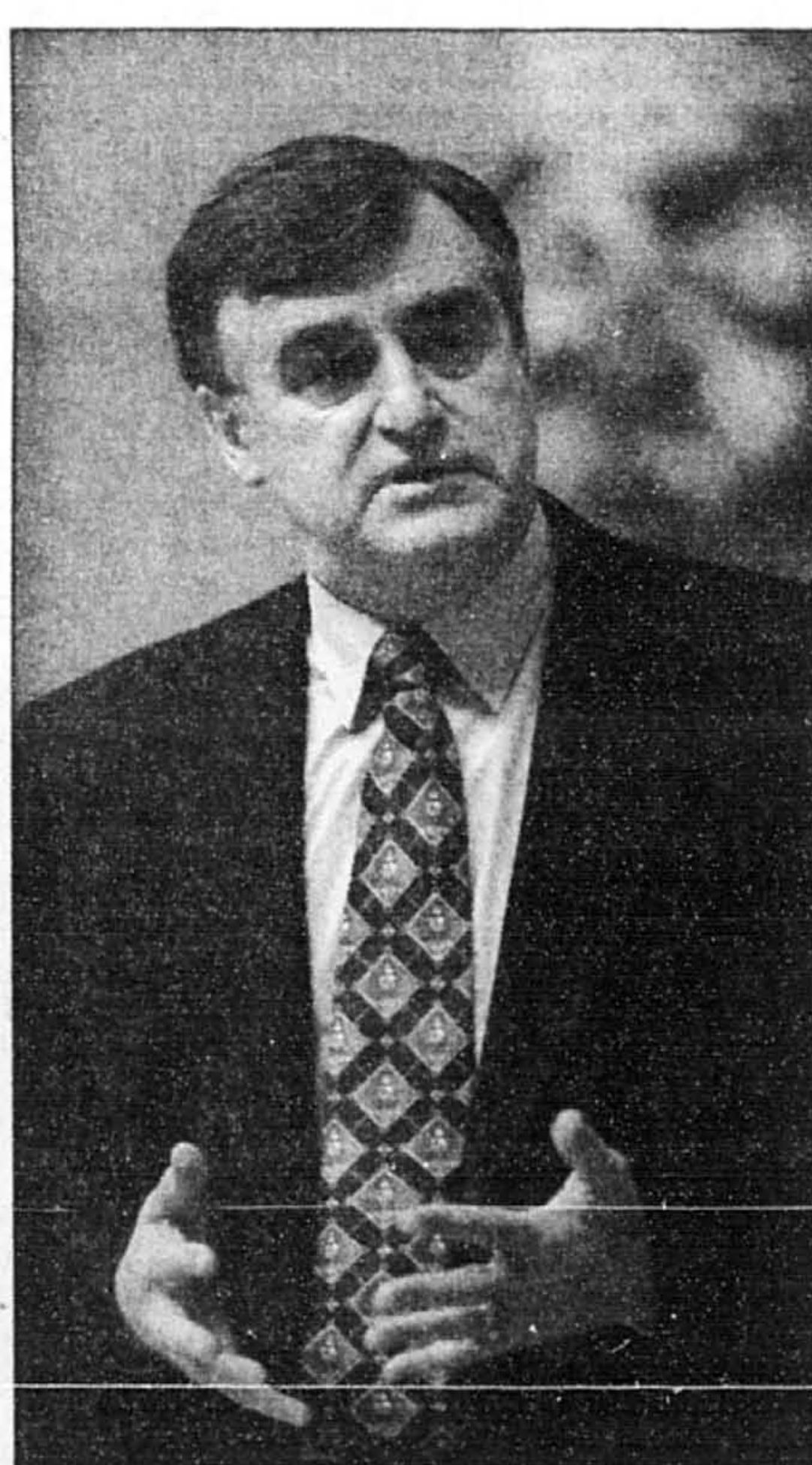
Ces bonnes nouvelles ne doivent cependant pas nous faire croire que nous sommes entrés dans une période faste. Au contraire, le maintien du déficit zéro nous oblige à une très grande rigueur dans la gestion de nos affaires. En éliminant le déficit, nous avons cessé de nous endetter, mais nous n'avons pas effacé nos dettes.

Le Québec demeure la plus endettée des provinces canadiennes, et vous devez savoir que, sur chaque dollar d'impôt que vous envoyez ces jours-ci au ministère du Revenu, près de 15 cents servent directement à payer les intérêts de notre dette.

Cela explique en partie pourquoi l'impôt québécois est si élevé. On sait que les particuliers du Québec sont ceux qui paient le plus d'impôt parmi les citoyens des provinces canadiennes. Je l'ai dit et je le répète, le fardeau fiscal des Québécois est presque intolérable.

Ces dernières années, nous avons demandé à tous de contribuer à l'élimination du déficit. À l'équité dans l'effort doit maintenant succéder l'équité dans la répartition des fruits de l'effort. D'abord, en assurant la stabilité et la sécurité du financement de notre solidarité sociale, ce que nous avons commencé à faire. Ensuite, l'équité demande une réduction du fardeau que tous subissent, c'est-à-dire une réduction de l'impôt des particuliers.

Réduire les impôts a plusieurs impacts sur notre économie. D'abord, en augmentant le revenu disponible de tous, on permet aux ménages de procéder à davantage d'achats de biens et de services, donc de contribuer à l'économie et à l'emploi du Québec. Ensuite, la réduction de l'impôt nous aide à garder au Québec certains de nos meilleurs talents, qui sont malheureusement tentés de déménager ailleurs, là où le fardeau fiscal est moins élevé. Finalement, la réduction d'impôt fait du Québec un endroit encore plus attractif



« Aux employés de l'État en général, je voudrais dire aujourd'hui que nous abordons la négociation collective avec un esprit ouvert et avec bonne foi, avec la reconnaissance que certaines des demandes sont justifiées et légitimes, mais aussi avec la responsabilité de vivre selon nos moyens », a dit le premier ministre Lucien Bouchard, lors d'une conférence de presse cette semaine.

pour l'investissement. C'est donc un facteur de création d'emplois.

C'est pourquoi nous avons déjà commencé à réduire notre fardeau fiscal l'an dernier, en diminuant de 15 % l'impôt payé par les ménages qui gagnent moins de 50 000 \$ par année, et en diminuant de 3 % l'impôt payé par ceux qui gagnent plus de 50 000 \$.

Nous nous sommes engagés à continuer à réduire l'impôt, d'au moins 400 millions l'an prochain, et d'au moins un milliard 300 millions au cours du mandat.

Nous mettrons autant d'énergie et de détermination dans la réduction des impôts des particuliers que nous en avons mis dans l'élimination du déficit.

Cela ne signifie pas que les employés de l'État qui font des demandes d'augmentation de salaire ne doivent pas en obtenir. Le président du Conseil du trésor a annoncé que le gouvernement est disposé à augmenter de 5 %, en trois ans, le salaire des employés de l'État.

Certains groupes ont des revendications particulières auxquelles il faut s'attarder. Les infirmières, par exemple, réclament avec raison qu'il y ait moins de postes d'infirmières précaires, et plus de postes à temps complet. Le mois dernier, la ministre Pauline Marois a annoncé que grâce aux nouveaux budgets du réseau de la santé et à l'élimination des déficits des hôpitaux, de nombreux postes à

temps complet seraient affichés d'ici l'été. Déjà, les choses ont bougé, et 1500 postes sont affichés dans les établissements.

Le personnel enseignant, en majorité des femmes, affirme avec raison que l'exercice d'équité salariale n'a pas été complété dans leur profession. C'est pourquoi le gouvernement québécois propose une somme supplémentaire de 100 millions de dollars.

En tout, nos offres feront en sorte d'augmenter les dépenses de l'État de quelque 330 millions, l'an prochain, et de 870 millions dans deux ans.

Ce qui nous permettrait de satisfaire tous nos engagements : maintenir le déficit à zéro, financer pleinement nos programmes sociaux et réduire les impôts.

Cependant, l'acceptation des demandes syndicales nous obligerait à renoncer à ces objectifs. Au lieu du 5 % que nous proposons, les médecins demandent une augmentation de leur rémunération de 19 %. Les fonctionnaires, de 16 %. Les enseignants, de 28 %. Les infirmières, de 30 %.

Si on devait accéder à toutes ces demandes, nous devrions dépenser, chaque année, à compter de l'an prochain, au moins deux milliards de dollars de plus que prévu et, dans deux ans, presque deux milliards et demi de plus. Pour y arriver, il faudrait, c'est certain, renoncer à toute baisse d'impôt. Il faudrait au contraire augmenter les impôts de plusieurs centaines de millions de dollars. Ou alors il faudrait refaire un déficit et procéder à de nouvelles compressions dans les programmes sociaux.

Nous comprenons que les demandes syndicales ne sont pas finales, mais l'écart qui nous sépare n'est pas réaliste. Accepter les demandes syndicales aggraverait la situation économique et financière du Québec et nous empêcherait de donner aux Québécoises et aux Québécois les réductions d'impôt dont ils ont grandement besoin.

Se comparant à leurs voisins des autres provinces et des États-Unis, plusieurs groupes d'employés nous disent qu'ils méritent des redressements importants.

Ces comparaisons sont intéressantes, mais il faut les faire jusqu'au bout. Il faut vivre selon ses moyens, pas selon les moyens des autres. Notre dette, la plus élevée au Canada, ce ne sont pas nos voisins qui l'ont accumulée de décennie en décennie. Nos impôts, les plus élevés au Canada, ce ne sont pas nos voisins qui les ont augmentés et dépensés de décennie en décennie.

Grâce à l'élimination du déficit et à la croissance de notre économie, nous allons profiter d'une augmentation progressive de notre richesse collective. Le gouvernement est déterminé à répartir cette augmentation avec rigueur et avec justice, au rythme où elle se présente. (...)

Aux employés de l'État en général, je voudrais dire aujourd'hui que nous abordons la négociation collective avec un esprit ouvert et avec bonne foi, avec la reconnaissance que certaines des demandes sont justifiées et légitimes, mais aussi avec la responsabilité de vivre selon nos moyens et d'agir dans l'intérêt du Québec tout entier. Nous entendons maintenir avec eux un dialogue respectueux, réaliste et équitable. Cela signifie que les négociations qui s'ouvrent ne pourront en aucun cas déboucher sur un retour des déficits, un retour des compressions, une hausse des impôts ou un abandon des réductions d'impôt déjà promises.

Nous voici donc, comme peuple et comme société, à nouveau interpellés par un devoir d'équité, de cohésion sociale et de respect de nos réalités. Je ne doute pas que nous saurons nous en acquitter, comme nous avons su le faire dans notre lutte au déficit.

Plus

Le Québec fait piètre figure en matière de patrimoine naturel protégé



Pierre Gingras

Comme il l'a fait l'an dernier, la section canadienne du Fonds mondial pour la nature (WWF) a encore dénoncé cette semaine la lenteur « exaspérante » du gouvernement québécois à protéger des espaces naturels.

Même si Québec entend créer les parcs de Plaisance (dans l'Outaouais), des Hautes-Gorges (sur la rivière Malbaie, dans Charlevoix) ainsi que le parc Vauréal (dans l'île d'Anticosti), le processus juridique n'a pas encore dépassé le stade des audiences publiques. Ce n'est donc pas avant le printemps 2000 que ces nouvelles aires recevront leur statut officiel et les budgets qui y sont associés.

Et en dépit de ces projets, le patrimoine naturel protégé du Québec représentera moins de un pour cent de son territoire et, cela, même si on inclut les réserves écologiques. Selon la représentante de WWF au Québec, Mme Nathalie Zinger, il s'agit de la pire situation au Canada dans ce domaine. Le Nouveau-Brunswick devance le Québec, 1,3 % de son territoire étant protégé.

Mais si on ajoute aux projets actuels les 57 000 kilomètres carrés de lieux réservés pour fins de parcs dans le Nouveau-Québec, comme les monts Thorngat ou la baie de la rivière aux Feuilles, la superficie totale destinée à conserver son intégrité originale atteindra les 3,5 %, indiquent les chiffres de la Direction des parcs. Pourtant au même moment, l'Ontario vient de s'engager à protéger 12 % de la superficie de son territoire.

« C'est une question de culture et de leadership, fait valoir Mme Zinger. Curieusement, c'est l'ex-ministre fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard lui-même, qui fut le premier leader politique à appuyer notre campagne lancée en 1989 visant à doter toutes les régions naturelles du pays d'une aire protégée d'ici la fin juin 2000. La ferveur de M. Bouchard s'est estompée », dit-elle.

Mercredi, le ministre responsable des parcs, M. Guy Chevrette,

annonçait cependant des investissements de 15 millions dans les 19 parcs du Québec pour l'année budgétaire en cours. Les deux tiers seront consacrés à l'amélioration des infrastructures comme les routes, les terrains de camping ou les sentiers et le reste devrait permettre d'améliorer le fonctionnement du réseau.

Peu de ferveur populaire

En ce qui concerne l'avenir, l'objectif du gouvernement québécois est bien de créer un site protégé dans chacune des 43 régions naturelles du Québec, indique M. Jean-Pierre Guay, de la Direction des parcs, un secteur dont la gestion est maintenant confiée à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

De la parole à l'acte, le chemin est parfois bien long. D'autant plus que la création de ces parcs ne semble susciter aucune ferveur populaire.

Dans le cas du parc de la rivière Vauréal, dans l'île d'Anticosti, l'enthousiasme du public se fait attendre. Les trois séances d'information qui ont eu lieu sur le sujet à la fin mars à Port-Menier (le seul village de l'île), à Havre Saint-Pierre et à Sept-Îles ont attiré tout au plus une soixantaine de personnes. À Sept-Îles, à peine cinq personnes se sont données la peine de se déplacer. À cela s'ajoutent les 300 ou 400 lettres reçues à la Direction des parcs, toutes des copies de la lettre circulaire de la WWF. Quant aux audiences publiques prévues à la fin mai à Havre Saint-Pierre et à Port-Menier, rien ne laisse croire qu'elles susciteront le délire.

Pourtant, avec ses 535 kilomètres carrés, il s'agit du premier grand parc naturel à voir le jour au Québec depuis une quinzaine d'années, si on fait exception des 1100 kilomètres carrés de territoire sous-marin du parc Saguenay-Saint-Laurent créé l'an dernier. Si le plan initial du parc Vauréal n'est pas modifié (sa superficie est contestée par la Sépaq), il s'agit du quatrième parc en importance au Québec, après le parc marin et ceux de Mont-Tremblant et de la Jacques-Cartier.

Dans le cas du projet de création du parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie (227 kilomètres carrés), environ 140 personnes se sont déplacées lors des rencontres publiques tenues récemment à Baie-Saint-Paul et La Malbaie, incluant une trentaine de villégiateurs concernés au premier chef, une affluence normale, estime M. Guay. Les audiences publiques sont prévues en juin. À Plaisance, un futur parc de 35 kilomètres carrés, le

processus de consultation est terminé et il a réuni 150 personnes au total.

La Direction des parcs blâmée

Comment expliquer ce désintérêt du public? Tant à l'Union québécoise pour la conservation de la nature qu'à la Fédération québécoise de la faune (FQF) et qu'au Fonds mondial pour la nature (WWF), on blâme la Direction des parcs québécois. « La direction n'a aucune volonté de consulter le public, indique le président de la FQF, M. Claude Gauthier. Elle n'a jamais mis les efforts pour informer le public adéquatement sur ses audiences publiques, par exemple ».

Mme Nathalie Zinger tient le même langage, tout comme Mme Louise Gratton, une biologiste qui représente bénévolement l'Union de la conservation de la nature en matière de politique des parcs.

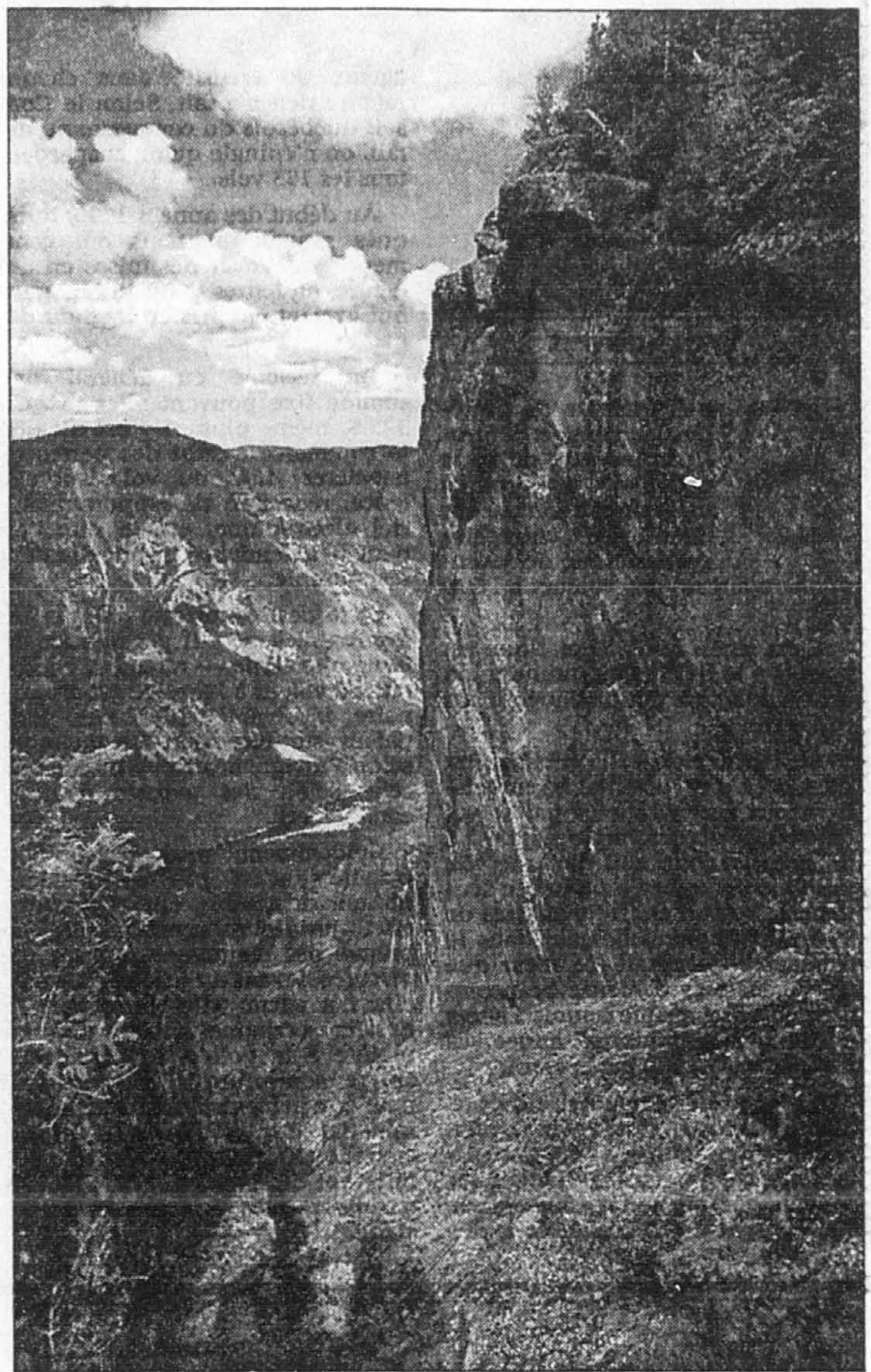
« Nous n'avons pas les moyens financiers pour nous déplacer à Havre-Saint-Pierre afin d'y faire nos représentations aux audiences publiques, dit-elle. Nous allons envoyer notre mémoire par la poste. Malheureusement, on ne consulte pas vraiment les utilisateurs qui proviennent en grande partie des régions de Montréal et de Québec. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les gens de la région n'ont pas leur mot à dire. Mais on néglige les autres. »

Mme Gratton ajoute que la Direction des parcs se contente souvent d'annoncer ses audiences publiques par le biais d'un seul communiqué de presse.

« Le gouvernement ne fait pas de publicité pour intéresser le public à ses audiences. Si bien, souligne-t-elle, que lors des consultations publiques qui ont eu lieu dans la région métropolitaine sur le parc marin, il n'y avait presque pas un chat », lance-t-elle.

Cette absence de publicité était particulièrement évidente lors de la foire commerciale sur le plein air qui a eu lieu il y a quelques semaines au stade Olympique, un événement qui a attiré plus de 100 000 personnes. Dans le grand stand du gouvernement consacré aux parcs, aucune information concernant la tenue des audiences publiques sur Vauréal ou les Hautes-Gorges, sauf sur demande expresse, a pu constater La Presse. Sous la photo du canyon Vauréal, on pouvait lire : « Parc en voie de réalisation ».

Pour Jean-Pierre Guay, l'expérience démontre que les gens ne se déplacent pas aux audiences publiques dans les grands centres comme Montréal. « Si je loue une salle, je devrai la payer même si elle est vide », lance-t-il.



Encadrée entre des parois gigantesques, les hautes-gorges, la rivière Malbaie, dans Charlevoix, serpente dans un décor fantastique. C'est ici que Félix-Antoine Savard a trouvé son inspiration pour son *Menaud, maître draveur*.

Spectaculaire Anticosti

Malheureusement l'île n'est pas à la portée de toutes les bourses

Avec ses canyons et son relief côtier spectaculaires, ses rivières aux eaux cristallines, ses chevreuils omniprésents, ses renards souvent familiers, son sol recouvert de fossiles et son histoire toujours teintée de mystères, l'île d'Anticosti est une destination touristique au potentiel exceptionnel.

Situé sur la rivière du même nom, le futur parc Vauréal est avant tout une chute de 76 mètres de hauteur qui devient cependant un mince filet d'eau par temps sec. On peut alors circuler dans le lit de la rivière entre des parois spectaculaires, un canyon qui s'étend sur cinq kilomètres jusqu'à la mer, sur le versant nord.

Mais le projet englobe un territoire beaucoup plus vaste que le secteur de la rivière Vauréal. On y trouve, du moins dans la version initiale, une bande riveraine considérable qui compte notamment des falaises et des plages à couper le souffle. Les limites s'étendent aussi jusqu'au versant sud, où on retrouve un autre canyon, celui de la rivière Chicotte.

Dès sa création, le parc Vauréal profitera d'un investissement de deux millions pour y construire une infrastructure légère, notamment un poste d'accueil ou encore des terrains de camping et des aires de pique-nique, indique la Direction des parcs. Et la promotion qui en sera faite par le ministère du Tourisme, notamment sur la scène internationale, ne pourra qu'avoir un impact positif sur la fréquentation de l'île.

« La création du parc aura sûrement un effet positif sur la scène internationale, notamment chez les amateurs d'écotourisme européen. C'est un site merveilleux. Nous espérons toutefois que les audiences publiques permettront de débattre de la superficie nécessaire à sa création », fait valoir M. André Magny, le pdg de la Société des établissements de plein air (Sépaq).

Pour le Fonds mondial pour la nature qui fait la promotion du futur parc depuis de nombreuses an-

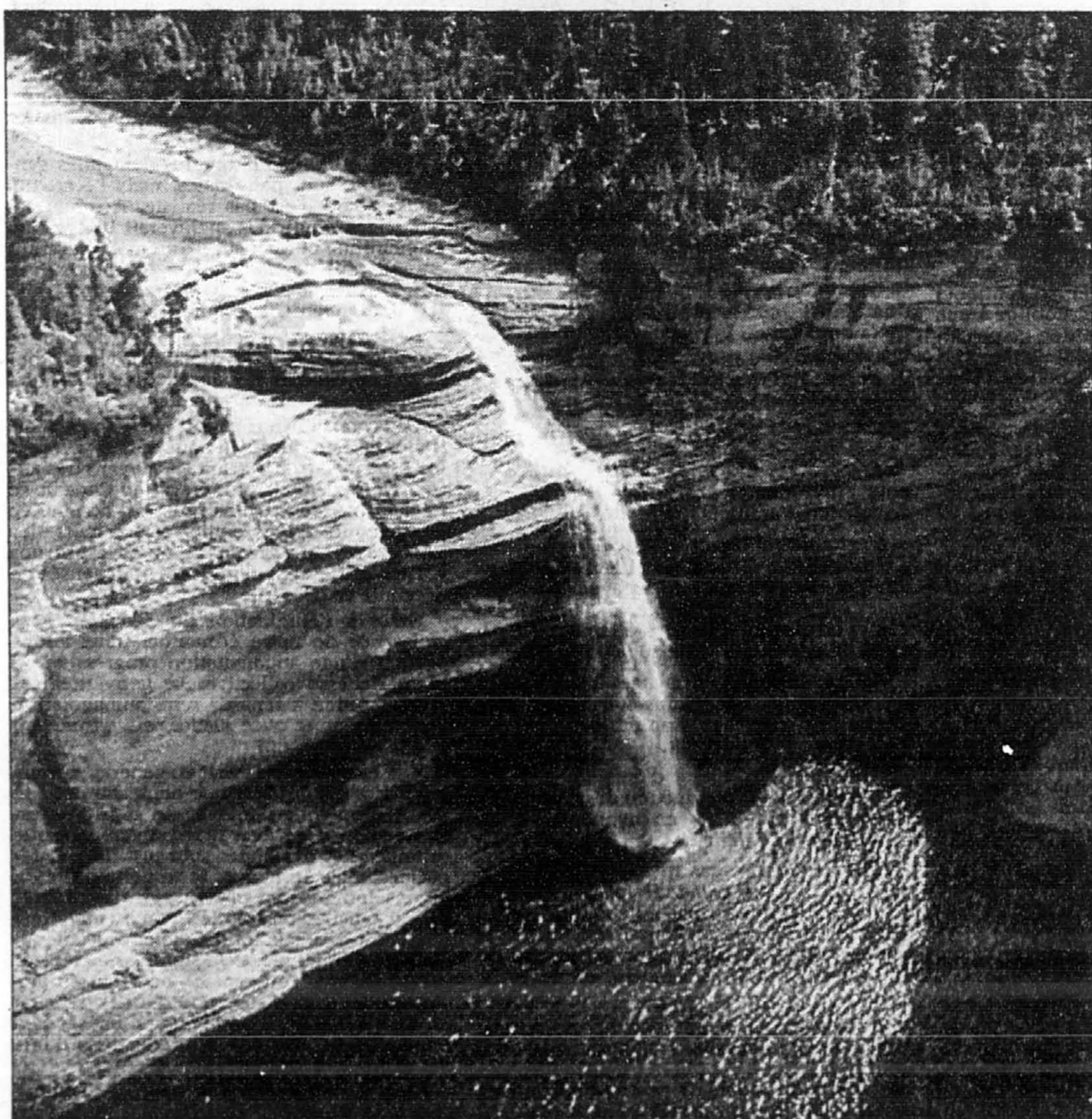
nées, à l'instar de l'Union québécoise pour la protection de la nature, les limites proposées devraient être encore plus grandes. La Sépaq voit les choses d'un autre oeil, mais elle évite d'aborder le sujet sur la place publique.

C'est que son mandat à Anticosti est devenu ambivalent depuis que le gouvernement Bouchard lui a confié, il y a quelques semaines, la gestion du réseau des parcs québécois. La société gère déjà les réserves fauniques depuis quelques années avec un succès commercial indéniable. Mais la vocation des uns et celle des autres est très différente.

Gestionnaire d'une bonne partie de l'île de 220 kilomètres de longueur, la Sépaq compte sur la chasse sportive pour rentabiliser ses activités. Si le tourisme de plein air et la villégiature y sont en croissance, la chasse au chevreuil reste de loin la vache à lait de l'île d'Anticosti.

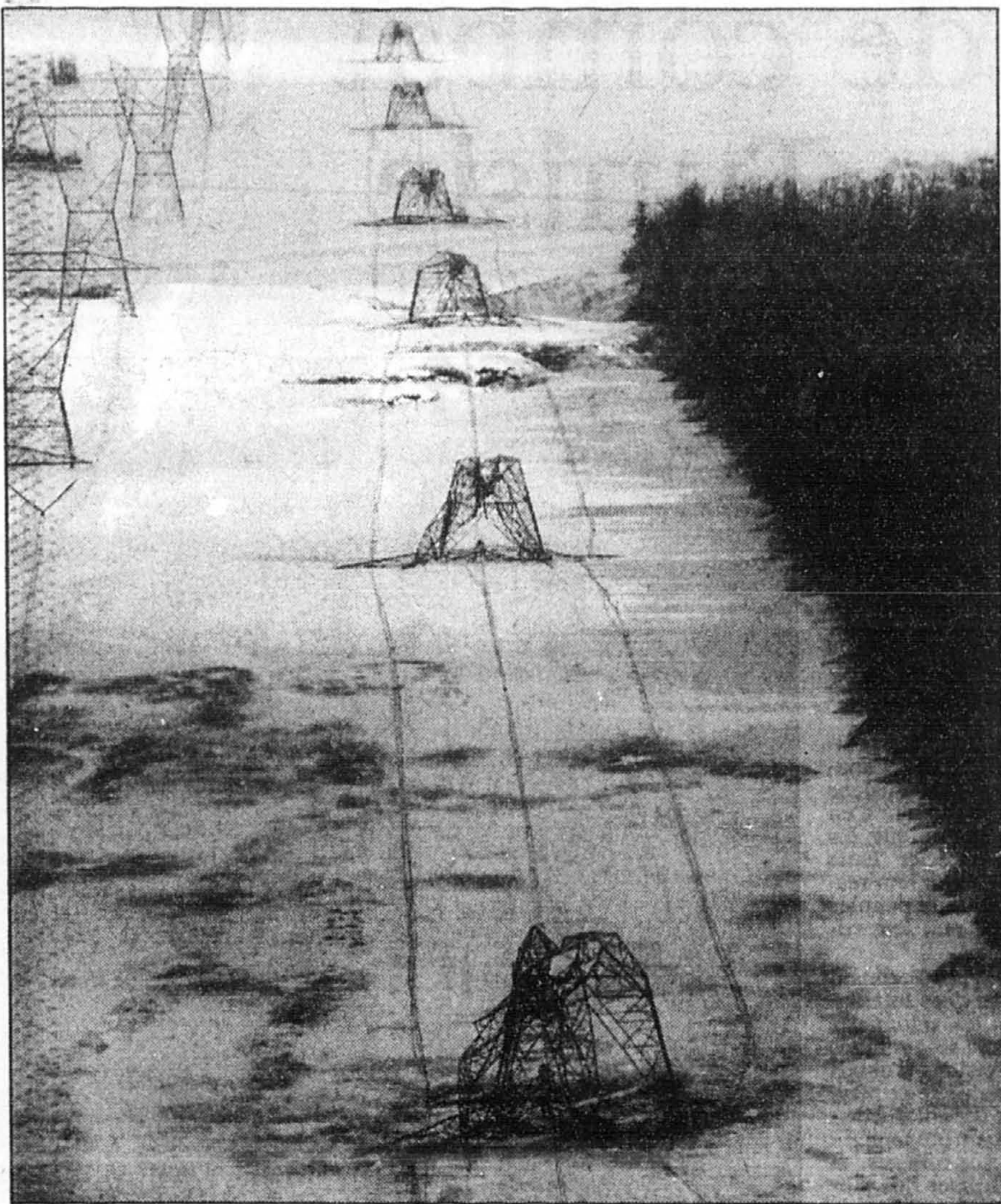
Et même si on ne réussit pas à vendre tous les permis qui y sont offerts, on n'y compte pas moins de 5000 excursions de chasse annuellement par rapport à 2000 séjours de villégiature. Mais la chasse rapporte sept millions par année, dix fois plus que les autres activités de plein air et la villégiature. Fait unique au Québec, un chasseur peut abattre deux chevreuils durant son excursion de chasse à Anticosti et le taux de succès est de plus de 80 %. Or, la carabine n'a pas droit de séjour dans un parc. La baisse du nombre de chasseurs provoquerait des pertes de l'ordre de 900 000 \$ par année si la superficie recommandée n'est pas réduite, dit-on.

Mais peu importe l'issue du débat, tous s'accordent à dire qu'au-delà de la création du parc Vauréal, c'est l'accessibilité de l'île qui déterminera son avenir. Il n'existe pas de lien maritime entre le seul village d'Anticosti, Port-Menier (300 habitants), et le reste du continent. On ne peut actuellement y accéder que par avion et la seule façon d'y circuler adéquatement est en camion à quatre roues motrices. Si les pourvoyeurs et la Sépaq offrent des forfaits avantageux, il n'en reste pas moins que l'île d'Anticosti n'est pas à la portée de toutes les bourses.



La création du parc de la rivière Vauréal, dans l'île d'Anticosti, ne soulève guère les passions populaires. Pourtant, sa chute spectaculaire est un de ses plus importants atouts.

Plus



PHOTOS BERNARD BRAULT et MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

Des pylônes cassés en deux et des tonnes d'équipement au sol. Il en va de la crédibilité d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec peut-elle se payer le rapport Nicolet?

Le gouvernement Bouchard est forcé de choisir entre une sécurité électrique accrue et son équilibre financier



Bruno Bisson

L'idée du « grand chantier » sur le réseau électrique d'Hydro-Québec, lancé il y a deux semaines par la commission Nicolet sur le verglas, est sans doute le plus ambitieux projet d'infrastructures que le Québec ait connu depuis la construction du complexe La Grande, dans les années 70. Il coûtera cher. Des milliards.

Si cher que le rapport recommande à l'actionnaire de la société d'État, le gouvernement du Québec, d'en prendre la responsabilité et le leadership. Car pour cette commission scientifique et technique, qui a mobilisé des dizaines de spécialistes, ingénieurs et scientifiques de multiples disciplines durant plus d'un an pour accoucher d'un rapport d'une précision et d'une minutie indéniables, il ne s'agit pas juste d'une question de sous, de câbles et de plus gros pylônes.

C'est une question de crédibilité. La performance des équipements d'Hydro-Québec lors du grand verglas de janvier 1998 a terni sa réputation, soutient la commission Nicolet. « Son image de fiabilité a été sérieusement compromise et la société d'État a ainsi, sans nul doute, une crédibilité à reconstruire ».

Reconstruire, donc. Dans la logique des recommandations formulées par la commission Nicolet, le terme est judicieusement choisi. Si le grand chantier a été étalé sur 20 ans (voir tableau 1), le rapport Nicolet affirme que seulement pour en réaliser la première étape, sur cinq ans, le gouvernement devra choisir entre la révision des projets d'Hydro-Québec présentés dans son ambitieux plan stratégique 1998-2002, déposé après la crise de 1998, revoir les objectifs financiers de cet ambitieux programme qui prévoit des profits et dividendes d'une ampleur jamais vu dans l'histoire d'Hydro-Québec... et si cela est insuffisant, envisager une hausse des tarifs d'électricité. Rien de moins.

« Cette équation comptable est importante en soi, conclut la commission. Elle ne peut trouver sa réponse que dans un grand arbitrage à venir, entre le niveau de sécurité

recherché par les Québécois dans leurs approvisionnements en électricité et le prix qu'ils sont prêts à payer. Il est évident que la réponse à cette question ne pourra être apportée que par le gouvernement : il ne s'agit plus d'une décision d'entreprise, mais d'une orientation de société. »

Mais il est clair dans l'esprit de l'ingénieur Roger Nicolet et des nombreux collaborateurs de sa commission, que « le niveau de sécurité à atteindre se situe considérablement plus haut que ce qu'offre le réseau actuel d'Hydro-Québec ». En avons-nous les moyens ?

Du triangle noir à la faille San Andreas

« La question ne devrait pas être : avons-nous les moyens pour agir ? Elle devrait plutôt être : peut-on se permettre de ne pas agir avant la prochaine tempête de verglas. »

Le professeur René Tinawi, de l'École polytechnique, ingénieur civil d'une grande renommée, est spécialisé dans la résistance des structures aux phénomènes sismiques et cotitulaire d'une chaire sur la sécurité des barrages en béton de la compagnie Alcan et d'Hydro-Québec. Il trace une analogie intéressante entre les lendemains du verglas de 1998, au Québec, et celle du ministère des Transports de la Californie, qui vit plusieurs de ses ponts et viaducs s'effondrer, en février 1971, à la suite d'un tremblement de terre de magnitude 6,5.

« Avant cette date, souligne-t-il, personne ne s'était opposé à la pratique courante de cet État. » Même chose, estime-t-il, pour Hydro-Québec et les normes de résistance de ses lignes au verglas. Avant janvier 1998, personne n'aurait songé à les mettre en doute puisqu'elles comptent parmi les plus élevées au monde et les mieux gérées. « Mais maintenant qu'il est arrivé ce qui est arrivé, on ne peut pas faire comme si ça ne s'était pas passé. »

En Californie, dans les années suivant le séisme de 1971, le ministère des Transports entreprit une révision rigoureuse de ses normes de conception pour toutes les nouvelles structures routières portantes, en plus d'un programme de réfection des ponts, viaducs et autoroutes surélevés existants. Lors des séismes subséquents de 1989 et 1994, à San Francisco et Los Angeles, les dégâts furent limités, et la confiance des contribuables regagnée.

Lors du premier de ces tremblements de terre, une autoroute surélevée s'écroula sur la voie qui passait dessous. Les images firent le tour du monde. Imaginez l'autoroute Métropolitaine s'écroulant sur le boulevard Crémazie, à l'heure de pointe. Bilan : une soixantaine de

Commission Nicolet

Programme de sécurisation des approvisionnements

5 PROCHAINES ANNÉES

- L'approvisionnement du centre-ville de Montréal par Beauharnois devrait être complété
- Le poste de Saint-Césaire et, par son entremise, l'est de la Montérégie devraient être sécurisés par un bouclage approprié
- Les interconnexions du réseau de transport avec les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces limitrophes devraient être modifiées de manière à assumer éventuellement le fonctionnement en alimentation du Québec
- La traversée des routes à haute circulation par les lignes de transmissions et de répartition doivent être sécurisées par des pylônes d'ancrage
- La sécurité physique des postes serait assurée sur l'ensemble du territoire
- Un important programme d'enfouissement des réseaux aériens au centre des agglomérations urbaines devrait être lancé par le gouvernement

Source: Commission Nicolet

10 PROCHAINES ANNÉES

- Les lignes qui constituent le réseau de transport et de répartition du Québec seraient renforcées du point de vue structural
- Privilégier l'enfouissement des lignes de distribution qui alimentent les services essentiels à la santé et la sécurité des populations
- La traversée de toutes les routes par des lignes du réseau doivent être sécurisées par des structures d'ancrage de part et d'autre de l'emprise

20 PROCHAINES ANNÉES

- Achever le renforcement complet du réseau
- Hydro-Québec compléterait la reconfiguration de tout le réseau par les bouclages et d'éventuelles nouvelles interconnexions qui s'imposeraient
- Le renforcement du réseau de distribution serait terminé, en conformité avec les diverses recommandations de ce rapport

Michèle Lecavalier -- (PC)

victimes. « Or, cette autoroute-là n'avait pas encore été mise aux nouvelles normes », souligne-t-il lorsque joint par *La Presse*, cette semaine.

Le professeur Tinawi tient à préciser que la dynamique des effondrements d'un pylône sous le verglas et celle d'un viaduc durant un tremblement de terre sont très différentes. Il n'a pas encore lu le rapport Nicolet — bien qu'il se dise heureux des recommandations sur la révision des normes de construction des lignes d'Hydro-Québec et celles touchant la solidification des structures. Il tient donc à marquer une réserve quant aux choix que le gouvernement du Québec doit faire, d'autant plus qu'il ne connaît pas les données économiques de ce que la commission appelle « l'équation ».

Cela dit, M. Tinawi estime que même s'il s'agit de sinistres différents, et qu'un pylône s'écroulant dans un champ risque peu de tuer des gens, il y a chez les propriétaires d'infrastructures effondrées en général un même « engouement » pour une réfection de leurs ouvrages, après avoir absorbé de durs coups.

« Et je tiens Hydro-Québec pour un citoyen corporatif très responsa-

ble », ajoute-t-il.

Jusqu'où aller ?

Mais jusqu'où faut-il renforcer ce réseau ?

« Ça, dit Jean-Thomas Bernard, économiste spécialisé dans les questions d'énergie et professeur à l'Université Laval, c'est la question à laquelle le rapport n'ose pas répondre. »

Selon la commission Nicolet, toutefois, à la lumière des objectifs financiers exposés par Hydro-Québec dans son plan stratégique, la société « dispose d'une marge de manoeuvre suffisante pour donner suite aux investissements qui devraient être réalisés au cours des cinq prochaines années, afin de sécuriser les approvisionnements en électricité ».

L'affirmation est audacieuse dans la mesure où personne n'ignore (et M. Nicolet encore moins que quiconque) que les bénéfices et dividendes records projetés par la société d'État, d'ici 2002, doivent faire tomber pas moins de 3,3 milliards (!) dans les coffres du gouvernement Bouchard, « qui tient de façon presque agressive à son déficit zéro », souligne l'économiste.

Pour équilibrer son budget, le gouvernement a besoin des profits

d'Hydro-Québec. Mais peut-il ignorer les conséquences d'un autre verglas, plus modeste comme celui de Lanaudière en 1997, par exemple, si les lignes électriques ne tenaient pas le coup ?

De plus, pour Hydro-Québec, les impondérables pouvant nuire à l'atteinte de ses objectifs sont énormes, nombreux, et à peu près incontournables. La faible hydraulité de ses réservoirs, entre autres, pourrait la forcer à limiter ses exportations aux États-Unis, en été ; le gel des tarifs, prévu pour encore deux ans ; la température clémente des dernières années qui permet aux Québécois de ne pas chauffer autant que d'habitude, privant Hydro de ventes importantes ; une baisse du taux de change du dollar canadien qui ferait grossir son service de la dette, à 50 % en dollars américains.

« Mais on doit convenir, précise M. Bernard, dans l'analyse économique de la société jointe au rapport Nicolet, que le contexte financier présenté par Hydro-Québec est exceptionnel et annonce des résultats jamais atteints au cours de son existence. »

À titre d'exemple, entre 1984 et 1997, Hydro-Québec a versé un dividende au gouvernement à seulement quatre reprises. Pourtant, en 1997, avec l'arrivée d'André Caillé à sa présidence, Hydro-Québec a versé 357 millions à son actionnaire. Et en 1998, malgré le verglas, des investissements énormes et une plongée du dollar et des prix de l'aluminium, la société a quand même versé un spectacle dividende de 279 millions.

« Il ne fait pas de doute que la marche du plan stratégique est très haute, et que le dividende d'un milliard (un record absolu) prévu en 2002, et dont Québec a besoin, sera difficile à atteindre, analyse M. Bernard. En 15 ans, avant 1997, il n'a même pas atteint un total d'un milliard. »

Ce sont les exportations d'électricité (en hausse de 36 % comparé à 1997, pour 814 millions de revenus) qui ont sauvé la mise. « Les résultats anticipés d'Hydro dans son plan stratégique, souligne l'économiste, sont la conséquence directe du virage commercial entrepris à la barre de la société par André Caillé. »

Et c'est ce virage commercial, l'accroissement des ventes d'Hydro-Québec aux États-Unis et le resserrement de ses frais d'exploitation qui font en sorte que la société d'État devra impérativement soigner sa réputation, sa fiabilité, et... sa crédibilité.

Et depuis le verglas, quand on parle de boucler la boucle, ça ne s'applique pas qu'à des lignes de transport !

Plus

Branle-bas de combat industriel en Tunisie

Le Canada contribue au processus de mise à niveau



Nadine Filion

collaboration spéciale

Mise à niveau, mise à niveau, mise à niveau. Pas un Tunisien n'a manqué d'entendre cette expression des technocrates désignant le branle-bas de combat industriel qui remue le pays.

Mondialisation oblige, les accords avec l'Union européenne (UE) qui ont prévalu jusqu'au milieu de la décennie ont été revus. Grand partenaire commercial de l'Afrique (la Tunisie lui consacre presque 80 % de ses échanges), l'UE a mis au rancart les ententes de réciprocité en vigueur depuis 1975 pour avancer le sacro-saint principe du libre-échange.

La Tunisie y a vu là l'occasion parfaite de déployer ses ailes. Sous la férule du président Zine el-Abidine Ben Ali, au pouvoir depuis le 7 novembre 1987, elle a été la première du Maghreb à signer cet accord. En force depuis mars 1998, la nouvelle base d'échanges prévoit tout de même une période de transition : les barrières douanières tombent graduellement jusqu'en 2007.

D'ici là, le défi est de taille pour le « petit pays coincé entre deux grands » (et non les moindres), l'Algérie et la Libye. Adieu protectionnisme européen, bonjour ouverte concurrence. Le ministre tuni-

sien du développement économique, Taoufik Baccar, a résumé la situation lors d'une entrevue accordée au magazine *Jeune Afrique* : « être compétitif... ou mourir ».

Branle-bas de combat industriel donc en Tunisie, un pays qui avait pourtant hérité d'une vocation agricole à l'heure de son indépendance d'avec la France en 1956. Renforcement des institutions, encouragement à la formation professionnelle, incitations financières offertes aux entreprises étrangères, accréditation aux normes de qualité, tout y passe. « Il y a trois ans, personne n'entendait parler d'ISO, rapporte Abdellatif Hamam, chargé de mission au ministère de la Coopération internationale et de l'Investissement extérieur. Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises sont engagées dans le processus (un total de 868 enregistré à la fin janvier, 380 plans de mise à niveau approuvés). Si nous réussissons notre compétitivité en Europe, nous réussirons partout. »

Le Canada trouve son rôle dans ce processus, principalement en offrant son expertise aux établissements de formation tunisiens, tant privés que publics. Par rapport à l'aide européenne, il est plutôt mince, ce rôle de transfert des compétences, duquel d'ailleurs il n'était pas prévu tirer grand profit. Certains pourraient même se demander pourquoi l'ACDI (Agence canadienne de développement international) investit 15 millions de dollars en cinq ans dans un programme de renforcement canadien des institutions en Tunisie (Pricat), si ces institutions se font belles... pour l'Union européenne.

« Le programme est relativement petit, c'est un portefeuille très diversifié avec peu d'argent et qui s'établit à frais partagés (la Tunisie y verse 3,5 millions de dollars), répond Aleida Fitzgerald, agent de développement pour l'ACDI. En

fait, les programmes du Maghreb sont marginaux, ils sont en décroissance. D'autres pays ont de plus grands besoins. »

Seize « Pricat » ont néanmoins cours en Tunisie sous la direction de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), maître d'oeuvre choisi pour « tunisifier » l'expertise canadienne. À l'ACCC, on admet que les moyens financiers dont dispose le Canada, en comparaison avec « les appuis en provenance de la Banque Mondiale et des pays européens, sont très modestes ».

Les résultats sont toutefois positifs. Et imprévisibles. Les Canadiens soutiennent que les Tunisiens sont sérieux dans leur volonté d'en arriver à une santé économique, les Tunisiens disent apprécier leurs partenaires canadiens pour leur respect, leur langue (les deux peuples partagent le français) et... leur camaraderie « paysanne ».

Même que, selon Paul Brennan, vice-président des services internationaux à l'ACCC, les retombées pourraient être plus importantes que prévu. « Nous visions d'abord une connaissance mutuelle et l'établissement de liens durables canado-tunisiens. Et nous trouvions un intérêt certain pour nos collègues : si nous voulons sensibiliser nos jeunes d'ici aux réalités internationales, ça nous prend des professeurs et des institutions qui ont vécu d'autres contextes. »

Mais voilà qu'au fil des « Pricat », l'ACCC découvre que l'expertise canadienne en matière d'enseignement peut se tailler une place au chapitre de l'exportation. « On commence à considérer l'éducation du point de vue commercial, conclut M. Brennan. Le système de formation au Canada, même avec toutes ses faiblesses, est vraiment l'un des plus performants au monde. »

Ce reportage a été effectué à la suite d'une invitation de l'Association des collèges communautaires du Canada.



PHOTO NADINE FILION, collaboration spéciale

Mise à niveau, mise à niveau, mise à niveau : pas un Tunisien n'a pas entendu cette expression imaginée par les technocrates afin de désigner le branle-bas industriel qui secoue le pays un peu plus chaque jour.



Chedia Ben Turkya : la première à offrir à ses concitoyens une formation à distance made in Tunisia.

Des « Pricat » aux résultats imprévisibles

Rue du Brésil, Tunis. Au troisième étage de l'Institut maghrébin des sciences économiques et de technologie (IMSET), Chédia Ben Turkya discute avec enthousiasme du partenariat établi entre l'école privée qu'elle a fondée et le Centre collégial de formation à distance du Collège de Rosemont.

Des 16 « Pricat » engagés en Tunisie, celui venant en aide à l'IMSET, et pour lequel l'ACDI verse 300 000 \$, est l'un des deux seuls accordés à l'entreprise privée. Si tout va comme prévu, M^{me} Ben Turkya sera sous peu la première à offrir à son pays une formation à distance « made in Tunisia ». Actuellement, l'élève qui souhaite étudier à distance n'a d'autre choix que de s'inscrire dans un établissement français ou même québécois... avec tous les problèmes contextuels ou de tutorat qui s'ensuivent.

En cette fin de décennie où les énergies sont consacrées à la mise à niveau des institutions tunisiennes et où le « être compétitif ou mourir » prend tout son sens, la formation constitue l'un des piliers de la réussite, tel point que des crédits d'impôt sont offerts et qu'une taxe à la formation professionnelle a été instaurée. « Désormais, la réussite va dépendre de la manière de gérer le savoir, la compétence, l'intelligence et le savoir-faire du capital humain, écrivait dans *La Presse de Tunisie*, l'étudiante Afef El Herelli. Dorénavant, il s'agit de gérer les cerveaux. »

La tâche n'a toutefois pas été facile pour l'IMSET. Elle est même loin d'être terminée. « Chaque programme de formation à distance demande beaucoup de préparation, beaucoup

d'argent, souligne M^{me} Ben Turkya. S'il n'y avait pas eu l'appui des Canadiens, je ne l'aurais pas fait. » Déjà que cours après cours, il faut « tunisifier » la matière afin qu'elle colle à la réalité du pays. Parfois, il faut tout reprendre à zéro : « La fiscalité, la CSST, les ressources humaines, ce n'est pas la même chose ici, explique encore la femme d'affaires de 37 ans. Il faut se débrouiller avec ce que l'on a ; la facilité n'existe pas. »

Des instants de découragement, il y en a eu. Peut-être même plus pour les partenaires canadiens que pour les collaborateurs tunisiens. Louis Lavoie, directeur des affaires publiques et corporatives au Collège de Rosemont, a eu vite fait de découvrir les problèmes inhérents au choc de deux cultures différentes. L'encadrement pédagogique dispensé d'un seul coup de fil sans frais, le paiement par virement bancaire et les communications par Internet, il a fallu oublier. « Parce que tous les foyers n'ont pas le téléphone — imaginez maintenant Internet — et que la moitié de la population n'a pas de compte bancaire ! » résume le Québécois, visiblement encore surpris par cette constatation.

M^{me} Ben Turkya ne s'en fait pas outre mesure avec ces obstacles. Elle préfère songer aux résultats déjà obtenus et à ceux qu'elle convoite, encore plus hauts : « Avec nos programmes de formation à distance, nous visons les pays du Maghreb, de l'Afrique et du monde arabe. Peut-être même vendrons-nous quelques cours sur la spécificité tunisienne à nos amis les Canadiens ! »

Le Collège LaSalle, plus vite que prévu

Au Centre technique du textile (Cettex), situé à Ben Arous, en banlieue industrielle de Tunis, l'apport des Canadiens par l'intermédiaire du Centre spécialisé de la mode du Québec (CSMQ), une filiale du Collège LaSalle, ne se traduira sans doute pas par des résultats immédiats.

Avec ses 200 ingénieurs, la société d'État ne suffit pas elle-même à la mission qui lui a été confiée : assister et conseiller les quelque 2000 entreprises textiles du pays, un secteur d'importance avec la moitié de toute la main-d'œuvre industrielle (environ 220 000 personnes, essentiellement des femmes) qui génère 30 % des exportations en biens et services.

Adidas, Levis, Nike, les plus grandes marques passent par la Tunisie, qui a réussi à se tailler une place enviable au sein de l'Union européenne. « Nous en sommes le quatrième fournisseur, après la Chine, la Turquie et Hong Kong et son cinquième client au chapitre du textile », se réjouit Néjib Karafi, directeur de la formation et des relations extérieures du Cettex.

Le Canada, à des milliers de kilomètres de là, n'est-il alors considéré que comme un acteur de second ordre à qui on ne porte guère attention ? « Non, répond Boujemaa Harbaoui, directeur de la gestion scientifique. Le Canada représente un double intérêt : d'abord pour son Québec français mais aussi pour sa porte d'entrée sur l'énorme marché qu'est le continent américain. »

S'il est profitable en Amérique d'investir dans des équipements de pointe, des salaires cinq fois moins élevés font qu'il est cependant plus rentable en Tunisie de miser sur la main-d'œuvre. Pour l'heure, les échanges techniques sont-ils trop à l'opposé pour être viables ? C'est ce que croit M. Harbaoui, qui

parle d'une « vision futuriste pouvant nous être utile dans dix ans, mais qui nous intéresse tout de même dans le cadre d'une éventuelle compétitivité ».

Jacques Nepveu, directeur général du CSMQ, est d'avis contraire. Il estime que le portrait de l'industrie tunisienne du textile commence à ressembler à celui du Québec : de la sous-traitance de moyenne et haute gamme, ce qui réclame une adaptation du travail. « Nous arrivons juste à temps avec notre expertise », soutient M. Nepveu. preuve, l'engouement d'un propriétaire pour les projets pilotes qu'il accueille au sein de ses deux usines de Monastir, qui planifie une visite au Québec afin de voir ce qui s'y fait... et dont le fils souhaite être admis à l'Université de Montréal.

Les liens créés dans le cadre de ce « Pricat » de 230 000 \$ ont par ailleurs débouché sur un projet qui aurait vu le jour de toute façon, mais dont la conclusion a pu être hâtée : l'implantation d'une école de mode et de gestion du Collège LaSalle à Tunis. « Nos relations avec le Cettex ont pu nous aider à ouvrir des portes au ministère tunisien de la Formation, rapporte M. Nepveu. Sûrement que cela a eu une incidence quant à l'obtention des autorisations requises. »

Déjà implanté en Malaisie, en Chine, en Indonésie, au Maroc et en d'autres lieux tout aussi exotiques, le Collège LaSalle devrait s'établir en terre tunisienne à temps pour accueillir ses premiers élèves en septembre, voire en janvier 2000. Il répondra à un besoin grandissant, au dire de M. Nepveu : « La direction du Cettex a constaté que les entrepreneurs tunisiens fabriquant (par exemple) des chemises pour les Français rêvent du jour où ils en feront eux-mêmes le design, la production et la commercialisation. » Pour les revendre aux Français ?

Un modèle repris en haut lieu

D'autres résultats imprévus se pointent « hors Pricat ». En voici deux qui font la fierté de l'ACCC : le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi tunisien a récemment adopté l'approche par compétences prônée par les Canadiens. Et c'est le Centre national de formation continue et de promotion professionnelle (CNFCPP) qui a été mandaté par le président pour reconverter des chômeurs, un centre qui fait justement l'objet d'un « Pricat » de 751 500 \$ en collaboration avec les cégeps Lionel-Groulx, Saint-Jérôme, Joliette et Montmorency.

Autre réalisation dont l'impact politique n'est peut-être pas aussi grand mais qui demeure tout aussi importante : l'introduction du courrier électronique dans les établissements tunisiens admis aux « Pricat ». « Comme cela s'est produit au Canada, le

courrier électronique révolutionne les méthodes de travail et de communication », rapporte l'ACCC.

Simple ? Pas du tout, à en croire cette constatation qui émane de l'organisme : « Dans tous les pays aux prises avec des changements de société, l'un des obstacles majeurs est le manque de coordination des efforts entre les différents ministères et institutions. Or, plusieurs participants tunisiens nous ont confié que c'est à travers les « Pricat » qu'ils ont commencé à s'informer et à se consulter pour les réformes de fond, au-delà même des projets « Pricat ». »

D'une pierre, plusieurs bons coups pour les Canadiens, semble-t-il. Même avec peu de moyens.

N.F.

Plus

Louis-Bernard Robitaille publie le tome 2 de *Et Dieu créa les Français*.

Et Dieu créa les Français 2

L'autre planète

Louis-Bernard Robitaille



À propos
d'*Et Dieu créa les Français* :
« C'est grinçant, mais c'est très
drôle, très riche en anecdotes...
un miroir juste des Français. »
— Jean-Marc Stricker, France-Inter

« Si la population américaine la plus ancienne vient bel et bien d'Angleterre, le pays politique n'est-il pas d'une certaine manière l'enfant de la France des Lumières ? » écrit Robitaille en tentant, dans son nouveau livre, de traduire la pensée, la mentalité française à l'égard des États-Unis.

Le syndrome de La Fayette

NDLR : Notre collaborateur à Paris Louis-Bernard Robitaille récidive et publie le tome 2 de *Et Dieu créa les Français* aux Éditions Multimédia Robert Davies. Aujourd'hui, en avant-première, LA PRESSE offre un extrait de cet ouvrage à ses lecteurs. Il y retrouveront le style enlevé de celui qui signe une chronique de Paris tous les dimanches dans nos pages. Les sous-titres sont de LA PRESSE.

Pour les Américains et en particulier les Américains francophiles, donc souvent cultivés, il y a de ces petits détails irritants. Les intellectuels français tiennent Jerry Lewis pour un grand homme. Les mêmes pensent que Marilyn Monroe était non pas seulement une blonde pulpeuse plutôt pétillante dans les comédies, mais une actrice de génie.

Demandez à des intellectuels français quel a été le plus grand (ou le moins nul) président américain depuis F.D. Roosevelt, et ils vous répondront sans hésiter : Richard Nixon ! Perpétuel sujet de scandale pour les abonnés du *New Yorker* ou de *The New Republic* : comment expliquer le penchant de Français a priori politisés et cultivés pour cet homme à la mine et à la conversation privée vulgaires, affligé d'un abominable five o'clock shadow, et par-dessus le marché pas trop scrupuleux sur les méthodes de gouvernement ?

Pour les observateurs français les plus patentes, Nixon a été dans les cinquante dernières années le seul chef d'État dépourvu de la traditionnelle naïveté américaine : il avait en matière de gouvernement et surtout de politique étrangère un cynisme bien européen. Et pour un personnage que beaucoup d'intellectuels new-yorkais considéraient comme un voyou, il faisait des choix souvent étonnants : par exemple prendre un universitaire néo-juriste allemand, Henry Kissinger, pour diriger sa politique étrangère.

Nixon, quoi qu'on dise, mit fin à la guerre du Vietnam dans des conditions pas trop désastreuses, ce qui n'était pas si simple pour un homme a priori élu par la droite conservatrice. Il rétablit les relations avec la Chine, ce qui n'était pas non plus dans sa pente naturelle. Mieux encore : il eut l'originalité de consulter André Malraux avant sa rencontre avec Mao !

Cela tient-il au fait noté à Paris que ce fut la seule époque où à la Maison-Blanche on buvait tous les jours des grands vins de Bordeaux ? Les mêmes Français ne sont pas loin de croire que, si l'on s'acharna de cette manière sur cette malheureuse affaire du Watergate qui ne valait pas tripette, entre nous soit dit, c'est peut-être que Nixon était trop francophile, gaullien, européen, trop bien en somme, pour convenir aux Américains. De Gaulle avait la plus grande estime pour Nixon, dit-on volontiers, alors qu'il tenait John Kennedy pour un « gamin ». C'est dire !

Un complexe

L'explication, qui vaut pour ce sujet mais pour le reste également : les Français sont in-

timement convaincus de savoir mieux que les Américains ce qui est bon et valable chez les Américains, et même ce qui est bon pour les Américains eux-mêmes. De là à parler d'un complexe de supériorité (lequel, tous les psys vous le diront, ne sert qu'à masquer un complexe d'infériorité), il n'y a qu'un pas, qu'il faut franchir sans hésiter. La France a cette particularité d'avoir des sentiments profondément ambigus et complexes vis-à-vis des États-Unis. Et inversement. Une situation qu'elle ne partage qu'avec la Grande-Bretagne, son éternelle rivale dans le Vieux Continent.

La plupart des grands pays du monde ont avec les États-Unis une relation de familiarité ou d'inceste, laquelle tient banalement à l'immigration massive qui a fondé et développé le pays. Les Américains ont le sentiment ou l'illusion de n'être pas totalement étrangers à la Pologne, ou à l'Italie, ou à la Russie parce qu'ils ont leurs Polonais, leurs Italiens, leurs Russes. Et inversement, les mêmes Italiens, Polonais ou Russes ne sont pas vraiment étrangers quand ils débarquent aux États-Unis : ils y retrouvent un bout de leur pays. Avant, il y avait eu les Allemands, les Scandinaves, les Hollandais. Par la suite il y eut les Japonais ou les Chinois. Les États-Unis sont faits de bouts détachés du monde entier.

Les Britanniques, dans cette affaire, occupent une place à part. Même si, sur le plan économique et politique, ils ont été largués depuis un bon demi-siècle par leur lointain progéniture pas autant que les Portugais par le Brésil, mais presque, ils continuent à s'en considérer comme les géniteurs et les créateurs. Eux ne sont pas les immigrants qui ont fait les États-Unis, ils en sont les créateurs, ce que rien ne peut effacer.

En Europe, les Anglais continuent de faire bande à part vis-à-vis du « continent », non seulement parce qu'ils sont insulaires, mais aussi parce qu'ils restent persuadés de leurs « liens privilégiés » avec les Américains. Une illusion que les Américains entretiennent volontiers, plus du reste par de petits gestes de déférence et de connivence que par une vraie alliance à parité : jamais, ou en tout cas le moins souvent possible, les Américains ne mettront les Britanniques dans une situation embarrassante sur la scène internationale, malgré la disproportion des forces en présence, et ils s'abstiendront toujours de les humilier publiquement. Jusqu'à la fin des temps, les Britanniques pourront dire : nous connaissons les États-Unis parce que nous les avons faits, et jusqu'à la fin on les laissera dire. Que le rejeton ait parfois de mauvaises manières ou manifeste de l'ingratitude ne change rien à la réalité des racines américaines.

Une certaine paternité

Les Français, bien entendu, ne revendiquent pas véritablement la paternité des États-Unis. Pas tout à fait, et cependant...

D'une part, il est vrai qu'ils échappent à la loi commune : les Américains ne peuvent pas dire à leur sujet qu'ils les connaissent parce qu'ils ont « leurs Français ». Il n'y a jamais eu d'immigration française massive aux États-Unis, parce que la France n'a jamais été un pays d'émigration économique. Il y a bien eu des huguenots au XVII^e siècle, mais

en ordre dispersé, puis des aventuriers ou flibustiers ici et là. Mais rien qui se compare à des mouvements de population à l'italienne ou à l'irlandaise. Il n'y a pas cette familiarité profonde ou cette inféodation créée par l'immigration.

Les Américains n'ont jamais connu des paquebots remplis à ras bords de Français pauvres frappant à leur porte, alors qu'ils ont connu tous les autres. De ce point de vue, le Français est resté un étranger. Mais lui-même, contrairement à tous les autres, Grecs, Norvégiens, etc., ne dispose dans ce pays d'aucun relais qui lui permette de le sentir en profondeur. L'interpénétration et l'inceste n'ont jamais eu lieu.

D'autre part, la France ne peut s'empêcher de revendiquer un rôle singulier dans l'histoire américaine. Si les USA constituent aujourd'hui l'empire dominant dans le monde, ils succèdent dans ce rôle, comme par hasard, à la Grande-Bretagne qui le tint du début du XIX^e siècle à la première moitié du XX^e siècle, mais aussi à la France, qui occupa le poste de la fin du XVII^e au congrès de Vienne en 1815. Ni la Grande-Bretagne ni la France ne se sont vraiment faits à l'idée qu'ils ne sont plus le grand pays universel qu'ils ont été et, d'une manière ou d'une autre, se considèrent comme les seuls pairs des nouveaux maîtres du monde, à qui ils entendent bien parler d'égal à égal.

Comme par un fait exprès, les « vrais » États-Unis d'Amérique n'ont-ils pas été portés sur les fonts baptismaux par la France elle-même, par La Fayette interposé, et n'était-ce pas l'esprit de la Grande Révolution de 1789 qui soufflait lorsque la marine royale vint porter secours aux Républicains de Boston ? Bref, si la population américaine la plus ancienne vient bel et bien d'Angleterre, le pays politique n'est-il pas d'une certaine manière l'enfant de la France des Lumières ?

Plus ou moins consciemment, le Français de cette fin du vingtième siècle qu'il soit diplomate, universitaire ou industriel aurait tendance à envoyer à ses interlocuteurs WASP ce message télépathique : « S'il vous plaît, auriez-vous l'obligeance de ne pas me traiter comme les autres car, contrairement aux autres, je n'ai jamais fait le ménage ni le service chez vous ! D'ailleurs si mon ancêtre La Fayette n'avait pas été là, peut-être seriez-vous encore une misérable colonie de la Couronne britannique, sait-on jamais ? » Bien sûr le message n'est jamais explicitement formulé, même pas dans la tête du Français. Mais il flotte quand même quelque part dans le subconscient. N'oubliez pas qui t'a fait Républicain !

Aux yeux du touriste américain moyen ou de l'Américain tout court le Britannique paraît au fond tout aussi arrogant et snob que le Français peut l'être aux yeux du Québécois. La Grande-Bretagne étale volontiers son Histoire ancienne, sa culture et sa langue, laquelle à tort ou à raison est considérée comme infiniment plus raffinée. Mais cette arrogance sinon collective du moins individuelle du Britannique a un côté déjà connu, un petit air de famille. C'est le paternalisme de l'ancêtre et du géniteur, un défaut que précisément les enfants tolèrent chez leurs parents.

L'insaisissable Français

Le Français qui tient un petit restaurant à New-York ou celui qui, dans l'autre sens, accueille (sans ménagement) le touriste américain dans son bistrot parisien ou dans son modeste bar-tabac est à la fois arrogant et, circonstance aggravante, indéchiffrable. L'Américain a bien quelques idées reçues concernant le Gaulois moustaches, béret, baguette, litron et crêpes bretonnes mais au fond de lui-même il sait qu'il ne le connaît pas.

En Italie, il aura la perpétuelle illusion de garder le contact, de ne jamais perdre pied : après tout « les Italiens nous les connaissons, nous avons nos Italiens ». Certes cela relèvera le plus souvent de la parfaite illusion il y a un certain fossé entre l'ouvrier italien du New Jersey et le designer milanais mais cela rassure. En France il ne pourra jamais dire : « Ceux-là font les malins, mais on s'en fout, parce que les vrais Français nous les avons chez nous. » Le Français (parisien essentiellement) qui se permet d'être au moins aussi arrogant que le Britannique n'a pas cette circonstance atténuante d'être un lointain parent. Ce n'est pas non plus un familier. C'est un parfait étranger. Agaçant.

Le même Américain de base pourra se consoler en se disant que, contrairement au Polonais qui, au travers de sa propre immigration, trouvera instantanément, même si c'est à un niveau modeste, des clefs et des connivences pour comprendre où il se trouve surtout s'il est à Chicago le Français arrive aux États-Unis comme un poisson hors de l'eau. Il croit, il prétend comprendre « C'est le pays de l'espace et de la liberté ; les Américains sont de grands enfants », mais il est en fait de tous les Européens le plus démuné face à la réalité américaine où tous les autres retrouvent un petit bout authentique d'eux-mêmes et de leur Histoire.

Cette orgueilleuse indépendance du Français face au Nouveau Monde, si elle agace prodigieusement gouvernants, journalistes ou diplomates américains, lui garantit une certaine aura de mystère (au moins aux yeux des Américains cultivés toujours qui daignent être informés de son existence), ce qui est toujours bon à prendre : le Gaulois n'est pas réductible, même en US dollars, qu'on se le dise. Accessoirement, elle le condamne à une certaine forme d'ignorance incurable vis-à-vis du continent qui domine (actuellement) le monde, ce qui présente aussi des inconvénients. Quand le Français prétend comprendre les États-Unis (et au pays de Descartes il est impensable qu'on ne prétende pas comprendre un phénomène de quelque importance), et surtout quand il se met à les expliquer, les dégâts sont inévitables. Ce qui nous ramène à Jerry Lewis...

Pour l'intellectuel new-yorkais familier de Paris, le Français est d'abord un être bizarre qui a suivi religieusement les épisodes de Dallas dans les années 80, qui vit au rythme des pulsions de Pamela Anderson à Malibu Beach et considère Edgar Allan Poe comme le plus grand poète du pays. La raison pour laquelle le même Français met le plus souvent à côté de la plaque à propos des Amériques est la même que celle qui lui donne l'illusion de porter sur eux un regard parfaitement objectif : l'inceste n'a jamais eu lieu.

La double incompréhension a de beaux jours devant elle. (...)

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



UGANDA

Exécutions

■ Vingt-huit personnes condamnées à mort ont été exécutées dans la nuit de jeudi, a annoncé hier l'administration pénitentiaire ougandaise. Sur les vingt-huit condamnés, tous des hommes, vingt-six l'avaient été pour meurtre, et deux pour cambriolage avec violence. La plupart des crimes avaient été commis plus de dix ans auparavant. Amnesty Internationale avait appelé mercredi dans un communiqué le président ougandais Yoweri Museveni à commuer en peines de prison ces condamnations à mort, le pressant de « démontrer son pouvoir réel en commuant les sentences ».

d'après AFP

CAMBODGE

Enfin admis

■ Après des années de démarches et l'appui du Vietnam, le Cambodge a enfin rejoint hier les rangs de l'Association des pays du Sud-Est asiatique (ASEAN). Réunis à Hanoi, les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN — qui compte désormais dix membres — ont salué l'entrée du Cambodge dans ce cercle économique. Pour le chef de la diplomatie laotienne, Somsavat Lengsavad, l'admission du Cambodge va aider le pays à panser les blessures de la guerre et permettre de contribuer à la cause commune de l'association.

d'après AP

HAÏTI

Manifestations

■ Des groupes de jeunes manifestants ont incendié hier une dizaine de voitures devant la mairie de Port-au-Prince située au bas du centre commercial de la capitale. Les manifestants ont également brisé à coup de pierres les pare-brises de nombreux véhicules alors que se déroulait une manifestation pacifique de marchandes populaires qui protesta contre une récente interdiction des autorités municipales à leur encontre de commercer aux alentours de la Mairie. Le calme est revenu après l'intervention de la police qui a procédé à plusieurs arrestations.

d'après AFP

SOMALIE

Luttes meurtrières

■ Une nouvelle flambée de violence a fait au moins 28 morts, dont 13 civils, cette semaine dans le sud de Mogadiscio, conséquence de l'émiettement du pouvoir entre chefs de guerre dont les luttes ensanglantent la Somalie depuis 1991. Cette fois, ce sont les partisans du clan Murusade et partisans des Tribunaux islamiques unis (JIC), formés la semaine dernière pour lutter contre l'insécurité autour du grand marché de Baraka qui s'affrontent pour le contrôle du marché. Des centaines de personnes, notamment des femmes et des enfants, ont fui le centre ville.

d'après AFP

SUISSE

Rwandais condamné

■ Le tribunal militaire de Lausanne a condamné hier l'ancien maire de la commune rwandaise de Mushubati à la réclusion à vie. Au terme de trois semaines de procès, Fulgence Niyonteze, âgé de 35 ans, a été reconnu coupable d'assassinat, d'assassinat manqué, d'instigation à assassiner et de crimes de guerre au sens des Conventions de Genève. Le verdict a été accueilli par des applaudissements dans le public rwandais.

d'après AP

ÉTATS-UNIS

Le Canada en cause

■ L'administration Clinton a pointé du doigt hier l'Union européenne, l'Inde, la Corée du Sud, le Canada et l'Argentine pour des violations présumées des lois commerciales au détriment de sociétés américaines. La Représentante américaine du Commerce Charlene Barshefsky a précisé qu'elle porterait ces sept cas de différends commerciaux devant l'Organisation mondiale du commerce.

d'après AP

Pour la première fois, le HCR utilise le terme

« UN MASSACRE ! »

La famille Bobi quitte le Kosovo sans les hommes, « tous tués »

SELIM YASSINE
Agence France-Presse,
KUKES, Albanie

Les survivants de la famille Bobi sont partis à l'aube pour un camp de réfugiés d'Elbasan (55 km au sud de Tirana) où le premier ministre français Lionel Jospin visitait hier le siège de la Task Force South (TFS).

C'est l'une des trois forces de l'opération humanitaire de l'OTAN « Abri allié », placée sous commandement français.

Cinq garçons, trois filles et la mère sont du voyage. Les six hommes de la famille ont été tués au Kosovo par les miliciens serbes.

Servette Bobi (19 ans) raconte : « Des hommes masqués ont fait irruption dans le village (Druja, près de Djakovica, à 70 km de la frontière albanaise de Morina), nous ont séparés des hommes et nous ont ordonnés de partir. J'étais en queue de file et j'ai entendu une fusillade. Je me suis retournée instinctivement et j'ai vu à terre Nur, mon père, mes oncles Rex et Ali et les cousins Nexhdet, Halil et Rusteru. »

« Sur la route nous avons rencontré d'autres gens qui fuyaient. Le soir nous sommes arrivés à Racaj, il n'y avait plus personne dans le village. Le matin nous avons repris notre marche. Le soir nous sommes arrivés à Dev. Il y avait là les rescapés de 12 ou 13 villages, principalement des femmes, des vieux et des enfants. Nous nous sommes cachés pendant cinq jours,

puis des policiers serbes sont venus, nous ont dit que les miliciens se rapprochaient et qu'ils nous laissaient partir si nous leur donnions de l'argent. Nous avons recolté 2000 marks (1300 \$ américains). Puis nous avons escaladé la montagne toute la journée et nous sommes arrivés le soir à Morina » (le poste-frontière albanaise).

Servette, une brune au visage émacié raconte son histoire d'un ton monocorde, avec précision, sans gémissements, sans larmes. À côté d'elle, sur les marches du théâtre municipal de Kukës, face au lac, sont assises ses sœurs Brite (23 ans) et Kosovare (13 ans), et son neveu également orphelin Flamur (8 ans), un petit garçon dont le visage hâlé par le soleil fait encore plus ressortir ses yeux verts.

Sa mère, Ryve Bobi, la quarantaine, les cheveux sales et le regard dur est maintenant le chef de cette grande famille : « Oui, il sait pour son père. Tout le monde sait, même les enfants. Nous avons beaucoup pleuré, sur la route, dans les villages, maintenant c'est fini, nous n'avons plus de larmes. »

Arrivés mercredi soir, la famille Bobi et une centaine d'autres réfugiés ont passé deux nuits à la belle étoile sur les marches de l'escalier du théâtre municipal récemment fermé aux réfugiés. « Cette nuit nous n'avons pas dormi à cause des avions », affirment-ils avant de monter dans le camion affrété par les autorités albanaises en coordination avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR).

Les témoignages d'exactions serbes se sont multipliés parmi les Kosovars qui sont arrivés cette semaine à Morina.



Sebahata Reza, et son enfant Arife, à la frontière albanaise.

PHOTO AP

L'OTAN redouble ses bombardements

d'après AP et AFP
BELGRADE/WASHINGTON

Les alliés de l'OTAN, États-Unis en tête, ont rejeté hier les dernières propositions de Belgrade pour sortir du conflit au Kosovo.

La Yougoslavie s'est dit prête à accepter « une mission des Nations unies non armée » au Kosovo, par la voix du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Nebojsa Vujovic.

Ce dernier a également énuméré sept principes pour tout règlement politique, dont l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République Fédérale de Yougoslavie et le retrait des forces de l'OTAN des frontières de la Yougoslavie, tout en rappelant la « position limpide » des autorités yougoslaves : « Nous n'accepterons jamais une force militaire d'occupation », a-t-il dit.

À Bruxelles, l'OTAN a estimé que ces propositions ne méritaient pas un « examen sérieux ». Elles « sont loin de satisfaire les demandes de la communauté internationale », a déclaré le porte-parole Jamie Shea.

Même son de cloche à Washington où le secrétaire d'État Madeleine Albright a estimé qu'on était « encore loin d'une offre sérieuse » de règlement.

Cette proposition est inacceptable pour les Occidentaux et les États-Unis en particulier, qui réclament que l'ossature de la force internationale qui protégerait le retour des réfugiés soit constituée de soldats de l'OTAN.

L'émissaire russe, l'ancien Premier ministre Viktor Tchernomyrdine, et le président yougoslave Slobodan Milosevic avaient eu hier des discussions « en tête à tête », après une nuit, où, avec 600 sorties d'avions, l'OTAN a mené ses plus intenses bombardements sur la Yougoslavie depuis le 24 mars.

Avant de quitter Belgrade, M. Tchernomyrdine a fait état de « quelques bonnes avancées » dans les négociations sur la crise du Kosovo, a rapporté l'agence Itar-Tass.

L'émissaire russe a indiqué que



PHOTO REUTER

Réfugiés kosovars arrivant hier à Morina, en Albanie.

« Processus planifié d'effacement d'un peuple »

— Médecins sans frontières

Associated Press, PARIS

C'est un véritable réquisitoire. Dans un rapport publié hier, l'organisation humanitaire Médecins sans Frontières accuse les autorités serbes de mener au Kosovo un « processus planifié d'effacement d'un peuple ».

Intitulé « Histoires d'une déportation », le rapport révèle le caractère méthodique du nettoyage ethnique. Il se fonde sur le témoignage de centaines de réfugiés interrogés en Albanie, en Macédoine et au Monténégro.

La cause essentielle des mouvements de la population du Kosovo est la déportation, souligne MSF. « Les personnes ne fuient pas des affrontements armés mais sont mises dans l'obligation de quitter leur ville ou leur village, sous peine de mort. »

« La déportation s'accompagne de la spoliation et de la destruction des biens des personnes », note également MSF. La méthode employée pour chasser les Kosovars est « le plus souvent la même » et inclut « la violence et les meurtres sélectifs », qui visent à « répandre la terreur ou pour punir ceux qui refusent de se soumettre aux ordres de déportation ».

« La confiscation et la destruction des papiers d'identité est une pratique systématique. » MSF relève également de nombreuses exactions des forces serbes : « Des femmes, des enfants et des hommes

ont été tués ou blessés lors de l'attaque à la grenade de leur maison. Des familles entières ont été assassinées, de façon ciblée, dans certains villages. »

Par ailleurs, les hommes seraient fréquemment séparés des femmes. Cette pratique « vise dans la plupart des cas à faire parler les hommes, à les dépouiller de leur argent et de leurs papiers d'identité ». Certains sont assassinés ou passés à tabac. « D'autres ont été réquisitionnés pour creuser des tranchées et installer des postes militaires enterrés à la frontière albanaise. »

Selon une étude épidémiologique réalisée au Monténégro, 13 % des hommes de la tranche d'âge 15-55 ans manquent à l'appel. Mais « il n'y a pas que des hommes parmi les membres manquants des familles déportées. À l'arrivée, un nombre important de femmes et d'enfants ne sont plus avec leurs proches », constate MSF.

Au final, « la similitude et la cohérence des récits individuels permettent de situer les déportations du Kosovo dans le cadre d'une politique systématique », qui relève « nécessairement d'un plan préétabli ». « Les crimes commis relèvent de la qualification de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité », conclut MSF.

À Washington, le Pentagone a assuré que les frappes de l'OTAN avaient des conséquences sur le moral des troupes serbes et que des cas de désertion avaient été enregistrés dans leurs rangs.

Par ailleurs, un poste-frontière albanaise a été détruit par des tirs de l'artillerie serbe, près de Tropoja, dans le nord-est de l'Albanie, dans la nuit de jeudi à hier, selon l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).

Le pasteur américain Jesse Jackson a pu rencontrer hier les trois soldats américains détenus depuis un mois en Yougoslavie sans toutefois réussir à obtenir leur libération, but de sa visite à Belgrade.

Sur le plan économique, l'embargo pétrolier décrété par l'Union européenne contre la Yougoslavie « est en place », a par ailleurs indiqué un porte-parole de la Commission européenne.

La Russie refuse de se plier à cette mesure.

Pendant ce temps, les réfugiés continuent d'affluer dans les pays voisins de la Yougoslavie.

Monde

Un tribunal d'opinion québécois entendra des témoins sur un massacre en Colombie

GILLES PAQUIN

Un tribunal d'opinion sur les droits humains en Colombie entendra lundi, à l'UQAM, des experts et des témoins oculaires d'un massacre qui a coûté la vie à 32 personnes dans un quartier défavorisé de Barrancabermeja, en mai dernier.

Jusqu'à maintenant, aucune enquête sérieuse n'a été menée par les autorités colombiennes afin d'appréhender les auteurs de cette tuerie. Plus de 200 massacres semblables ont été perpétrés dans ce pays l'an dernier, et la plupart sont demeurés impunis.

Face à l'inaction de l'État colombien, 300 organismes non gouvernementaux, groupes populaires et associations des familles des victimes, ont invité la communauté internationale à mettre sur pied des tribunaux d'opinion sur le cas de Barrancabermeja.

Sept organismes québécois ont répondu à l'appel et décidé d'entre-

prendre une campagne de sensibilisation sur les atteintes aux droits de l'homme en Colombie, puis de former un tribunal pour faire la lumière sur ce crime. Des tribunaux semblables siégeront également à Toronto, en Espagne, en Suède et en Italie.

La cour symbolique, inspirée du tribunal Russell qui avait jugé les activités de guerre des États-Unis au Vietnam au début des années 60, sera composée de neuf personnalités impartiales dont la juge Andrée Ruffo et le juriste William Schabas.

Le jury représentatif de la société québécoise recevra notamment les

témoignages de cinq citoyens de Barrancabermeja qui ont vécu ces événements et du père Javier Giraldo, directeur de la Commission intercommunautaire Justicia y Paz de Colombie.

Après avoir établi les faits avec l'aide de ces témoins et des preuves déposées par les experts, le tribunal tranchera sur la responsabilité de l'État colombien dans les événements qui se sont produits le 16 mai 1998.

Ce jour-là, une trentaine de paramilitaires fortement armés ont fait irruption dans le secteur sud-est de la ville pétrolière de Barrancabermeja alors que les forces de l'ordre bouclaient la zone.

Les assaillants, même s'ils étaient habillés en civil, avaient un aspect militaire : quelques-uns portaient un jeans bleu, une chemise blanche, des bottes propres. D'autres avaient des gilets, des lunettes et des casquettes vert foncé, des gilets pare-balles et certains affichaient même des écussons de la

DAS (Département administratif de la sécurité). Plusieurs étaient entièrement vêtus de vert olive et de kaki, avec des gilets vert foncé ou noirs.

Le groupe de paramilitaires s'est dirigé vers l'endroit où se tenait une fête populaire et a obligé hommes, femmes et enfants à se coucher par terre. Plusieurs personnes ont ensuite été choisies au hasard.

Sept jeunes ont été exécutés et 25 autres résidents du quartier ont été amenés par les paramilitaires. Quelques semaines plus tard, les mêmes paramilitaires ont déclaré qu'ils avaient tué les 25 personnes enlevées sous prétexte qu'elles collaboraient avec la guérilla.

Le tribunal d'opinion tiendra ses audiences au pavillon des Sciences de la gestion de l'UQAM lundi prochain de 13 h à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30 ainsi que mardi de 13 h à 16 h 30. Il rendra son jugement à 18 h mardi.

Comores : coup d'État militaire

NOURDINE BOURHANI
Associated Press, MORONI

Un coup d'État militaire a renversé hier à Moroni le président comorien par intérim Tadjidine ben Said Massondé. Les mutins, se disant inquiets de l'instabilité de l'archipel, ont placé les membres du gouvernement en résidence surveillée et appelé la population au calme.

Dans un communiqué lu par le lieutenant Rashidi Abdullah sur les ondes de Radio Comores, le chef d'état-major de l'armée nationale de développement de la République fédérale islamique des Comores (RFIC), le général Assoumani Azzali, a déploré l'échec de récentes discussions sur l'avenir politique de l'archipel. Il a ajouté que l'armée avait « décidé de s'interposer pour empêcher le pays de sombrer dans le chaos et l'anarchie ».

L'Organe central du mécanisme de prévention, gestion et résolution des conflits de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a condamné le coup d'État.

L'OUA se déclare « particulièrement troublé » par ce « coup d'État » qui intervient au moment où une « lueur d'espoir apparaissait dans les efforts entrepris pour trouver une solution à la crise ».

Ancienne colonie française jusqu'en 1975, cet archipel de 700 000 habitants situé au large de la Mozambique dans l'Océan indien se compose des îles de Grande Comore, Mohéli et d'Anjouan. Une conférence de paix à propos de l'île séparatiste d'Anjouan avait pris fin le 23 avril dernier à Madagascar sans résultats.

La délégation anjouanaise avait en effet refusé de signer l'accord de travail proposé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), préférant mener des consultations à son retour sur l'île. En vertu de cet accord, chacune des îles serait dotée d'un statut autonome au sein d'une Union des îles comoriennes. Depuis août 1997, les Anjouanais ont réclamé leur retour dans la France, avant ensuite de réclamer leur indépendance.

« Nous ne voulons pas que le peuple d'Anjouan s'en aille », a affirmé le lieutenant Abdullah, en promettant par ailleurs de punir ceux qui s'en prendront à la population anjouanaise. Des milliers de civils ont fui l'île depuis le début des émeutes séparatistes en se réfugiant à Grande Comore.

M. Tadjidine exerçait la présidence par intérim depuis la mort le 6 novembre dernier de son prédécesseur, Mohamed Taki Abdulkarim. À son arrivée, le nouveau président avait suspendu le scrutin présidentiel qui aurait dû avoir lieu en février dernier.

La France a affirmé avoir « appris avec consternation » le coup de force du colonel Assoumani Azzali. « Elle condamne l'interruption du fonctionnement normal des institutions légitimes du pays », a déclaré la porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Anne Gazeau-Secret. Les autorités françaises appellent les Comoriens « à préserver la paix civile ainsi que l'unité et la stabilité de la RFIC ».

Hasard du calendrier, ce nouveau coup d'État militaire intervient quatre jours avant l'ouverture du procès de l'ancien mercenaire français Bob Denard et de deux de ses compagnons, accusés de l'assassinat, le 26 novembre 1989 à Moroni, de l'ancien président des Comores, Ahmed Abdallah.

Pinochet accusé de nouveaux cas de torture

Agence France-Presse
MADRID

Le juge d'instruction espagnol Baltasar Garzon a porté hier à 72 le nombre de cas de tortures pour lesquels il souhaite obtenir l'extradition de l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, a-t-on appris de source judiciaire.

S'appuyant sur des témoignages des parties civiles, le juge a inculpé Pinochet, retenu en Grande-Bretagne depuis octobre 1998, de 9 nouveaux cas de tortures hier et de 12 jeudi. Ces 21 actes de torture s'ajoutent aux 51 qui figuraient déjà dans le dossier.

Les parties civiles ont fourni au juge Garzon des informations concernant quelque 500 autres actes de torture, mais le magistrat a refusé de les retenir car il estime les preuves insuffisantes.

Les 72 cas de tortures désormais reprochés à Pinochet par Garzon se sont tous produits entre 1988 et 1990, c'est-à-dire pendant les deux dernières années de la dictature chilienne (1973-1990).

Les Lords britanniques ont décidé en mars que Pinochet ne pourrait être jugé que pour les tortures commises au Chili après septembre 1988, date à laquelle la Grande-Bretagne a ratifié la Convention internationale contre la torture.

Cette décision des Lords a considérablement réduit l'acte d'accusation élaboré par le juge Garzon, qui souhaitait au départ que Pinochet soit extradité et jugé pour quelque 3000 assassinats et disparitions.

À la suite du verdict des Lords, l'acte d'accusation du magistrat espagnol s'était retrouvé limité à huit cas de torture. Le juge avait par la suite réussi à l'étendre à 51 cas sur la base de nouveaux témoignages.

Les avocats de Pinochet ont repris l'offensive hier en annonçant qu'ils faisaient appel de la décision du gouvernement britannique de transmettre à la justice le dossier d'extradition vers l'Espagne de l'ancien dictateur.



Le liste de « cas de torture » contre l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet s'allonge à Madrid.

Cette requête aura pour effet premier de ralentir encore l'interminable procédure, toujours dans les limbes six mois après l'arrestation de leur client.

Depuis sa luxueuse résidence surveillée du sud de Londres, l'octogénaire avait récemment promis une « longue bataille » contre toute extradition vers l'Espagne, qui veut le juger pour les crimes de sa dictature.

Qu'ils gagnent ou perdent leur appel, les avocats d'Augusto Pinochet ont déjà marqué un point. Ils ont retardé le début des audiences d'extradition proprement dites.

Les magistrats de Bow Street qui espéraient fixer une date hier pour le début de l'instruction, en ont été réduits à convenir de se retrouver le 4 juin prochain pour faire le point.



PHOTO AFP

Des paysans sans-terre manifestent à Sao Paulo

Quelque 1500 paysans sans terre du Brésil ont manifesté hier dans le centre de la métropole industrielle du pays, accusant le gouvernement du président Fernando Henrique Cardoso de retarder indument une réforme agraire promise. De semblables marches ont eu lieu à travers le pays.

Giulio Andreotti encourt la prison à perpétuité

Agence France-Presse
ROME

Deux peines très sévères — perpétuité et 15 ans de prison — ont été requises en l'espace de trois semaines contre Giulio Andreotti, 80 ans, l'une des figures les plus marquantes de la vie politique italienne des 50 dernières années.

Les véritables démêlés judiciaires de M. Andreotti, ancien chef du gouvernement, aujourd'hui sénateur à vie, ont commencé au début des années 1990, lorsque la Démocratie-Christienne, qui régnait en maître absolu sur la vie politique italienne, a été prise dans la tourmente de l'opération anti-corruption « Mains Propres ».

Celui que l'on surnomme « l'Inoxydable » est jugé à Palerme depuis septembre 1995 pour complicité avec la mafia, et à Pérouse depuis avril 1996 sous l'accusation beaucoup

plus grave d'homicide. C'est dans le cadre de ce dernier procès que le procureur Alessandro Cannevale a requis hier la perpétuité à l'encontre de M. Andreotti et de cinq autres prévenus, dont un ancien magistrat.

Giulio Andreotti est accusé d'avoir commandité le meurtre en 1979 d'un journaliste, Carmine « Mino » Pecorelli, qui s'apprêtait à publier des documents compromettants sur lui. Pecorelli aurait détenu en outre des informations sur l'affaire Aldo Moro, le président du Conseil démocrate-chrétien enlevé et assassiné par les Brigades Rouges en 1978.

« Giulio Andreotti est le bénéficiaire, en connaissance de cause, de l'homicide de Pecorelli. Les accusations de Buscetta (le plus célèbre repent de la mafia) sont crédibles », a estimé hier le procureur.

Mino Pecorelli, directeur de la rédaction de l'hebdomadaire « OP » Osservatorio Politico, avait été abattu de quatre balles le 20

mars 1979, à Rome, le jour même où M. Andreotti constituait son cinquième gouvernement.

Le procureur a tracé un scénario à faire froid dans le dos : il s'agit, a-t-il affirmé, d'un homicide voulu par un président du Conseil et par un magistrat, Claudio Vitalone ; organisé par deux boss mafieux, Giuseppe Calo et Gaetano Badalamenti ; exécuté par un tueur de Cosa nostra, Michelangelo La Barbera, et un extrémiste de droite Massimo Carminati.

M. Andreotti a toujours nié ces accusations, en réfutant la crédibilité des témoignages des repentis. Hier, il a regretté de ne pas avoir « été traité uniquement dans le respect de la vérité ».

Lors de son interrogatoire devant la Cour d'Assises de Pérouse, il avait déclaré qu'il devrait, « devant Dieu, se repentir de beaucoup de choses, mais en aucun cas de choses

ayant à voir avec la mort de Pecorelli ou avec la mafia ».

Lors de son autre procès le 8 avril, à Palerme, où il est jugé pour complicité avec la mafia, le procureur de Palerme a requis contre lui 15 ans de prison et la privation de ses droits civiques et soutenu que cela rassemblait « les pièces d'une seule histoire : celle de la descente aux enfers de la démocratie ».

M. Andreotti est accusé d'être entré en relation avec Cosa Nostra, la mafia sicilienne, dans les années 1970 pour que celle-ci favorise en Sicile son courant au sein de la Démocratie Chrétienne (DC).

En échange, la mafia lui aurait demandé de défendre ses intérêts économiques et d'intervenir en sa faveur, notamment après les maxi-procès des grands parrains à la fin des années 1980. Les plaidoiries de la défense devraient commencer le mois prochain.

Londres: troisième attentat en quinze jours

Un groupe néonazi s'attaque aux homosexuels de Soho

Agence France-Presse
LONDRES

Après les Noirs antillais du quartier de Brixton et les Asiatiques de Brick Lane, les homosexuels de Soho ont été la cible vendredi du 3^{ème} attentat en quinze jours à Londres, lequel a fait au moins 2 morts et 73 blessés, selon Scotland Yard qui accuse l'extrême droite.

L'attentat a immédiatement été revendiqué par « les loups blancs », un des groupuscules néonazis ayant endossé la paternité des deux précédents attentats de Londres. Dans les trois cas, les terroristes ont utilisé des bombes à clous destinées à faire un maximum de victimes, a indiqué Sir Paul Condon, le chef de la police métropolitaine.

« Nous en viendrons à bout. Cela défie l'entendement que des personnes puissent tuer à cause de la couleur de la peau ou des préférences sexuelles », a-t-il dit.

Il a tout particulièrement réitéré son appel à témoins à propos d'un suspect pour l'attentat de Brixton, un jeune blanc, dont la photo est largement diffusée depuis jeudi.

« Je crois que ceci est lié aux autres attaques lâches des deux dernières semaines », avait déclaré avant lui Alan Fry, le chef de la brigade anti-terroriste de Scotland Yard, tandis que des centaines de policiers investissaient le centre touristique de la capitale britannique bondée en ce premier week-end prolongé du printemps.

Le ministre de l'Intérieur, Jack Straw, a aussitôt invité la population à redoubler de vigilance, alors

que toutes les polices du pays se mobilisent pour tenter de démasquer les auteurs de la campagne sans précédent attribuée à une petite poignée d'individus issus de l'un ou l'autre des groupuscules de la nébuleuse néo-nazie.

« C'est un acte scandaleux et terrible commis par des personnes sans aucune humanité. Je sais que la police fait tous les efforts possibles pour trouver les responsables », a-t-il dit.

Le bilan provisoire à 22h00 locales, trois heures après l'explosion devant l'Admiral Duncan, un bar de la communauté homosexuelle, s'établissait à deux morts et 73 blessés, la plupart de jeunes hommes, dont 13 « gravement atteints ».

Plusieurs souffraient de brûlures et deux au moins ont eu des membres arrachés et d'autres ont du être amputés.

Le carnage a porté l'alerte et la psychose a un niveau sans précédent depuis la campagne de terreur menée par l'armée républicaine irlandaise (IRA) dans les années 70-80.

Outre la bombe de Soho, les « loups blancs » notamment avaient revendiqué l'attentat qui a fait 39 blessés dans un marché de Brixton, fief de la communauté afro-antillaise voici quinze jours, et celui qui a fait 6 blessés à Brick Lane, à forte communauté bangladaise, samedi dernier. Ce groupuscule, quasiment inconnu il y a peu, est une dissidence du mouvement Combat 18 qui prétend chasser ou exterminer tous « les non-blancs » et les « juifs ».



La devanture de L'Admiral Duncan, un bar fréquenté par la communauté homosexuelle, rue Upper Compton, dans le quartier Soho, dans le centre de Londres, a volé en éclats à la suite d'une explosion qui a tué deux personnes en plus d'en blesser 73 autres, dont 13 gravement.

Dans les deux premiers cas, les engins artisanaux avaient été déposés dans des marchés, avec l'intention de faire un maximum de victimes selon Scotland Yard. Cette fois encore, le ou les terroristes ont choisi le quartier de Londres le

plus animé, à deux pas de Piccadilly et de Trafalgar square.

« Nous savions que nous serions la prochaine cible », a affirmé le responsable d'une association homosexuelle, Ian Farmer. Le magazine Pink Paper et diverses associa-

tions gays avaient encouragé la communauté à la prudence ces derniers jours.

Scotland Yard a confirmé que cette communauté était considérée comme une cible potentielle, aux côtés d'autres minorités ethniques et religieuses, y compris juives.

Loto-Québec résultats		SUPER 7		Tirage du 99-04-30		Extra		Tirage du 99-04-30		Banco		Tirage du 99-04-30		Le Mini		Tirage du 99-04-30	
NUMÉROS		8 23 25 29		Numéro complémentaire 27		NUMÉROS		LOTS		NUMÉROS		LOTS		NUMÉROS		LOTS	
34 45 47						165987		100 000 \$		5 8 10 11 13		588748		50 000 \$		588748	
						65987		1 000 \$		15 16 17 23 25		88748		5 000 \$		8748	
						5987		250 \$		28 43 47 53 54		748		250 \$		748	
						987		50 \$		55 57 65 67 68		48		25 \$		48	
						87		10 \$				58874		5 \$		58874	
						7		2 \$				5887		1 000 \$		5887	
												588		100 \$		588	
														10 \$			

MONTRÉAL ET LES ENVIRONS

AUJOURD'HUI MAXIMUM Généralement ensoleillé. Vents légers.



22

CETTE NUIT MINIMUM



10

Ciel dégagé.

DEMAIN MAX/MIN



21/7

Ensoleillé.

LUNDI MAX/MIN



21/7

Ensoleillé.

QUÉBEC

OTTAWA

TORONTO

AUJOURD'HUI
Généralement ensoleillé.
18/5.

AUJOURD'HUI
Généralement ensoleillé.
23/10.

AUJOURD'HUI
Généralement ensoleillé.
22/9.

DEMAIN
Ensoleillé. 17/5.

DEMAIN
Ensoleillé. 22/6.

DEMAIN
Ensoleillé. 21/6.

PRÉVISIONS RÉGIONALES



BAIE-COMEAU

BAIE-JAMES

GASPÉ

SEPT-ÎLES

AUJOURD'HUI

AUJOURD'HUI

AUJOURD'HUI

AUJOURD'HUI

Ensoleillé. 11/-1.

Passages nuageux. 2/2.

Passages nuageux. 11/-4.

Passages nuageux. 11/-2.

DEMAIN

DEMAIN

DEMAIN

DEMAIN

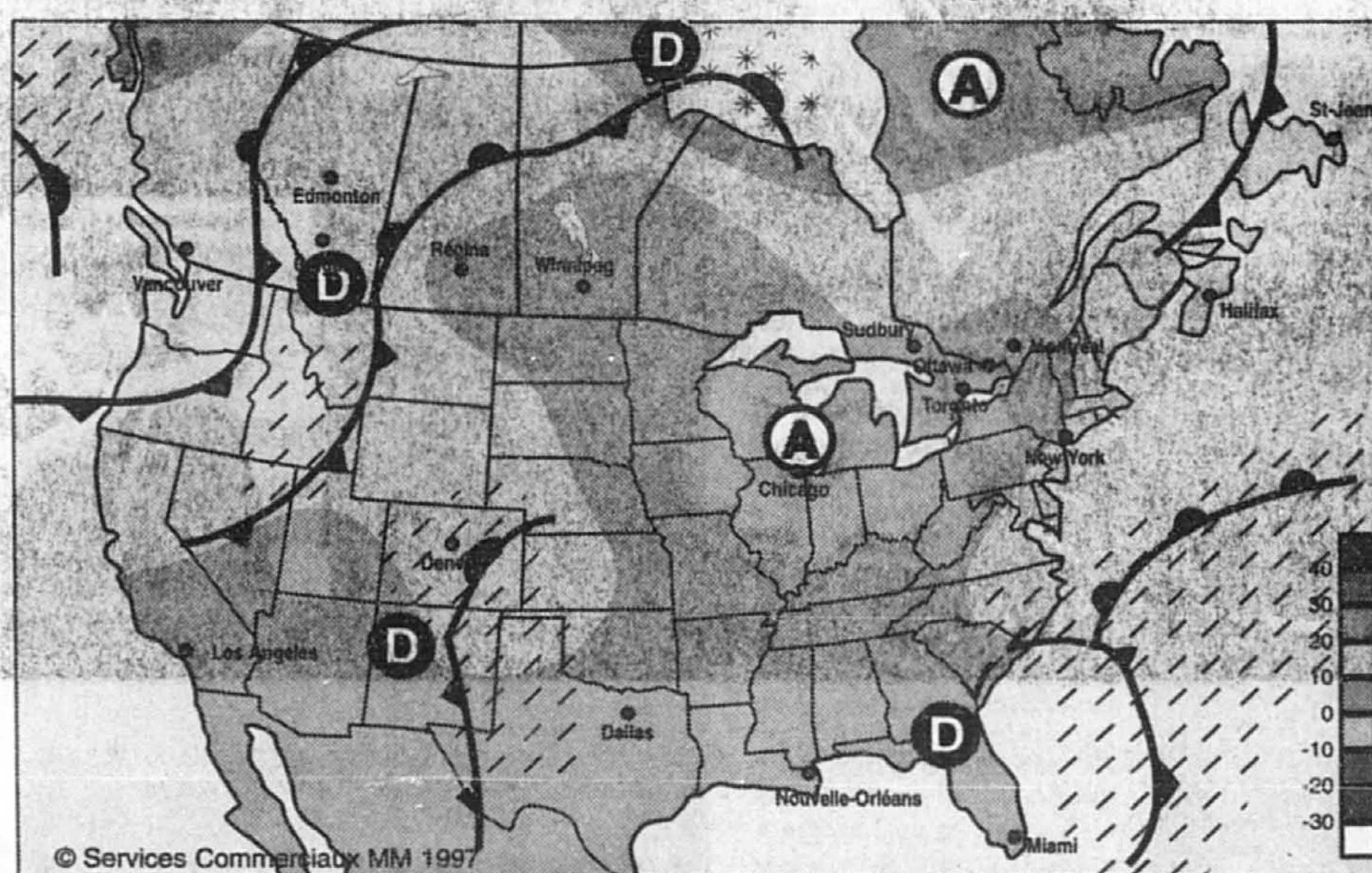
Passages nuageux. 12/2.

Ciel variable. 13/4.

Passages nuageux. 12/0.

Passages nuageux. 13/1.

LES SYSTÈMES MÉTÉOROLOGIQUES



Les systèmes météorologiques sont prévus pour 14h00 cet après-midi.

Front chaud Front froid Occlusion Creux Anticyclone Dépression Neige Pluie Pluie verglaçante Orages

L'ALMANACH QUOTIDIEN POUR MONTRÉAL

Température		Facteur Vent		Le Soleil et La Lune			
Hier	Max	Min	Aujourd'hui :	5h44	20h01	20h01	5h39
Normales du jour	20	6	Nul				
Auj. l'an passé	16	5					
	26	9					
Records		Précipitation		Durée totale du jour: 14h17			
Plus haut maximum:	27 en 1970	Hier:	0mm				
Plus bas minimum:	-2 en 1978	1 mm d'eau = environ 1 cm de neige					

AU PAYS

	AUJOURD'HUI	DEMAIN	
Calgary	Variable	17/2	Variable
Charlottetown	Variable	12/0	Beau
Cornwall	Ensoleillé	23/9	Soleil
Edmonton	Variable	16/4	Variable
Frédéricton	Beau	17/4	Beau
Halifax	Beau	14/2	Beau
Iqaluit	Éclaircies	-9/-10	Ave neige
Moncton	Beau	14/2	Beau
Régina	Éclaircies	22/9	Variable
Rouyn	Beau	20/7	Soleil
Saint-Jean	Variable	10/-1	Beau
Saskatoon	Nuageux	17/9	Variable
Sudbury	Ensoleillé	20/8	Soleil
Thunder Bay	Soleil	21/5	Ensoleillé
Vancouver	Averses	12/7	Pluie
Victoria	Averses	14/6	Averses
Whitehorse	Nuageux	6/-2	Variable
Windsor	Ensoleillé	24/9	Soleil
Winnipeg	Ensoleillé	22/10	Variable
Yellowknife	Beau	11/0	Variable

LE MONDE

	AUJOURD'HUI	
Amsterdam	Beau	19/6
Athènes	Beau	31/14
Beijing	Pluie	19/10
Berlin	Soleil	19/3
Bruxelles	Variable	22/4
Buenos Aires	Nuageux	22/15
Lisbonne	Orages	20/13
Londres	Éclaircies	17/9
Los Angeles	Beau	21/10
Madrid	Averses	20/7
Mexico	Soleil	28/9
Moscou	Averses	11/1
New Delhi	Beau	47/23
New York	Beau	20/8
Paris	Beau	22/6
Port-au-Prince	Éclaircies	32/26
Rio	Beau	29/20
Rome	Éclaircies	24/9
Tokyo	Beau	21/15
Washington	Beau	19/10

AU SOLEIL

	AUJOURD'HUI	
Acapulco	Beau	34/20
Bahamas	Beau	28/22
Barbade	Beau	30/23
Bermudes	Averses	24/19
Cancun	Beau	32/23
Daytona B.	Averses	22/17
Fl. Lauderdale	Beau	28/17
Honolulu	Beau	27/20
Jacksonville	Averses	18/14
Key West	Beau	28/22
La Havane	Beau	27/20
Las Vegas	Nuageux	24/10
Miami	Beau	28/18
Montego Bay	Orages	31/25
Orlando	Nuageux	24/17
Palm Springs	Soleil	29/10
Puerto Plata	Éclaircies	31/25
Tallahassee	Beau	24/10
Tampa	Nuageux	24/16
W. Palm B.	Beau	27/17

Casino Mohawk de Akwesasne...

Jouez en \$ canadiens
Gagnez des \$ canadiens
MAINTENANT OUVERT

Ouvert 24 heures par jour • Route 37, Hogansburg, NY (à 17 km de Cornwall)

• 90 tables de jeu
• Plus de 1 000 machines à sous
• Spectacles sur scène
• Buffet amérindien

Captez un rêve!

1-888-622-1155

